



« Été 2025,
on a mouillé le maillot souvent !
Et pas que... »

SNPMNS

Syndicat National Professionnel
des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
80, bd du Général Leclerc • BP03 • 92113 CLICHY-LA GARENNE
Numéro d'enregistrement préfectoral N° 92-11-82
01 42 42 95 34

www.snpmns.org
contact@snpmns.org

Le Mag.
Le Bulletin du SNPMNS

N°107

octobre 2025

Sommaire

Actualités

3 - Ouvrez les piscines !

6 - Été 2025 : un bilan dramatique des noyades

Vie syndicale

8 - Un enfant sur 3 ne sait pas nager à Marseille

9 - Le nouveau SSA

10 - Projet BNSSA

Vie SNPMNS

11 - Le SNPMNS leader

Fonction publique

14 - Prévention des noyades été 2025

Enseignement

16 - L'entretien annuel d'évaluation

Sécurité / Environnement

19 - Prévention des violences dans le sport

Magazine

20 - Un ouvrage de référence

22 - Bon de soutien

Édit'eau

Profession M.N.S.

Le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'ont pas de patrimoine.

Elle résonne formidablement de nos jours aussi et surtout dans notre domaine d'activités aquatiques et de la nage ! Cet été encore nous déplorons de trop nombreuses noyades, mortelles ou non mortelles en France. Combien de victimes sont porteuses de handicaps lourds durant toute leur vie ?

Pour répondre à ces drames il faut un vrai service public d'apprentissage de la nage pour tous. Les responsables publics auraient intérêt à y réfléchir sérieusement.

Ce serait une grande économie de vies, de drames terribles et également une énorme économie pour nos finances publiques, qui sont semble-t-il près du stade 4 de la noyade.

Ce serait une économie de milliards d'euros si l'apprentissage de la nage sous toutes ses formes était subventionné comme il le mériterait.

Merci donc aux MNS qui œuvrent tout au long de l'année à cette mission de service public indispensable.



OUVREZ LES PISCINES !

Les chiffres des noyades estivales jusqu'au 13 août 2025 sont tombés. Ils sont accablants. Les vagues de canicule qui ont touché le territoire cet été ont poussé les Français à chercher des points d'eau pour se rafraîchir. Les épisodes de canicule se multiplient, sont de plus en plus longs, connaissent des températures de plus en plus élevées. Malheureusement, les pouvoirs publics ont du mal à réagir.

Pourtant, des actions locales voient le jour afin de préserver les lieux de baignade, les rendre accessibles à tous, ou encore les maintenir ouverts. C'est le combat de l'association « Pour faire revivre la piscine d'été de St-Sever-Calvados ». Située dans le Calvados en Normandie, cette commune dispose d'une piscine d'été, fermée depuis trois ans pour raisons techniques. Malgré des frais engagés, la municipalité n'a toujours pas réouvert l'établissement.

Le SNPMNS apporte son soutien à cette association, qui décompte plus de 900 adhérents, et qui est soutenue par des élus locaux, des associations sportives, des commerçants, des parents d'élèves et des pompiers. La baignade et l'apprentissage de la natation doivent être une priorité nationale, mais également locale, afin de permettre à tous d'y avoir accès.

Vous trouverez ci-joint notre soutien à cette association, qui œuvre pour une mission d'intérêt général : lutter contre les noyades en favorisant l'apprentissage de la natation au plus grand nombre et en proposant un lieu de baignade sécurisé et surveillé.



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

Claire Léger
Secrétaire Générale SNPMNS

À l'attention de l'association Pour que revive la piscine d'été de St-Sever-Calvados.
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2025.

Objet : soutien à l'ouverture de la piscine d'été de Saint-Sever-Calvados.

Monsieur,

À la suite de la lettre de soutien de Madame Sandie Nahoum, présidente de la FFMNS, je tiens à apporter le soutien du SNPMNS s'agissant de la réouverture de la piscine d'été de St-Sever-Calvados. En effet, fermée depuis trois ans pour des raisons techniques, la population locale ne peut plus bénéficier d'une baignade surveillée à proximité immédiate de son lieu de vie.

De plus, l'accès à un bassin proche du centre de loisirs constituait une opportunité précieuse pour favoriser l'apprentissage de la natation, la prévention des noyades et le bien-être des jeunes et des moins jeunes. Aux alentours, des piscines couvertes existent, mais ne peuvent notamment pallier la hausse de demandes d'apprentissage de la natation. L'éloignement empêche également l'accès aux activités aquatiques aux personnes qui ne sont pas véhiculées, qui ne peuvent pas ou plus conduire (personnes âgées, jeunes adolescents notamment).

Le nombre de noyades a explosé au mois de juin 2025 : 109 personnes sont décédées des suites de la noyade, et Santé Publique France décompte 429 noyades accidentelles. Ce chiffre extrêmement élevé démontre que le territoire français n'est pas assez doté en baignades surveillées, notamment lors de la période estivale, et lors d'épisodes caniculaires.

Garder les bassins existants ouverts doit être une priorité nationale, afin que l'accès à l'eau et aux activités aquatiques reste possible pour tous, notamment pour les familles qui ne peuvent partir en vacances. L'accès à la baignade en toute sécurité et à l'apprentissage de la natation est d'utilité publique car répondent à des besoins éducatifs, sociaux et de santé publique.

L'association Pour que revive la piscine d'été de St-Sever-Calvados milite pour cette réouverture. Elle compte plus de 900 adhérents aujourd'hui, bénéficie du soutien d'élus locaux, d'associations sportives, de commerçants, de parents d'élèves et de pompiers : preuve que le projet s'inscrit dans une volonté locale. Le SNPMNS affirme son soutien à cette association et ce projet de réouverture, afin de permettre un accès aux activités aquatiques et à une baignade en toute sécurité pour tous. Ce projet s'inscrit totalement dans l'intérêt et le bien-être des familles et des habitants du territoire.

Le SNPMNS espère sincèrement que cette lettre aidera à la réouverture de la piscine d'été de St-Sever-Calvados, permettant d'améliorer l'accès à l'eau et à l'apprentissage de la natation, objectifs d'utilité publique.

Veuillez recevoir monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Claire Léger
Secrétaire Générale



S.N.P.M.N.S. : 80 boulevard du Général L.
B.P. 3 Maison des association – 92113 Clichy-la-Garenne Cedex
Tél. : 01 42 42 95 34 site : www.snpmns.org email : contact@snpmns.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE
MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

Présidente FFMNS
Sandie NAHOUM
06.77.60.73.67
présidente@ffmns.fr

À l'attention de l'association pour que Revive la piscine d'été de St Sever-Calvados

Paris, le 27 juin 2025

Objet : Soutien à l'ouverture de la piscine d'été de Saint-Sever

Monsieur,

Suite à la demande de l'association pour que Revive la piscine d'été de St Sever-Calvados, nous tenons à vous faire part de notre plein soutien quant à la réouverture de la piscine d'été de Saint-Sever.

Cette structure représentait un atout essentiel pour le territoire, en particulier pour les enfants et les familles qui ne peuvent pas accéder facilement à d'autres équipements aquatiques pendant la période estivale. L'accès à un bassin à proximité immédiate du centre de loisirs constituait une opportunité précieuse pour favoriser l'apprentissage de la natation, la prévention des noyades et le bien-être des jeunes et des moins jeunes.

Aujourd'hui, le recours à des piscines plus éloignées, à Villedieu ou Vire, dans des conditions d'accès très restreintes, ne permet plus de répondre aux besoins éducatifs, sociaux et de santé publique de la population locale. Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'accès à l'eau et à la pratique aquatique est un droit fondamental, notamment pour les enfants ne partant pas en vacances.

Au nom de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs nous affirmons que le maintien et le développement d'équipements de proximité comme la piscine d'été de Saint-Sever sont indispensables pour lutter efficacement contre les inégalités d'accès à la natation et prévenir les noyades.

Nous espérons vivement qu'une solution pourra être envisagée pour permettre la réouverture de cette piscine, sous une forme adaptée, dans l'intérêt des enfants, des familles et de tout un territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Sandie Nahoum



FEDERATION FRANCAISE DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS
23 Rue de la Sourdière 75001 Paris – www.ffmns.fr
Fondée en 1927 – Reconnue d'Utilité Publique par décret du 14 décembre 1956



Été 2025 : un bilan dramatique des noyades qui doit interpeller les pouvoirs publics

L'été 2025 restera dans les mémoires comme l'un des plus meurtriers de ces dernières années sur le littoral, dans les rivières et les piscines françaises.

Selon Santé publique France, plus de 1 000 noyades ont été recensées entre le 1^{er} juin et le 13 août, dont 268 mortelles.

Les relevés pour la fin de l'été refléteront certainement le même constat. Derrière ces chiffres terribles se cachent des vies brisées et des familles endeuillées. Pour le SNPMNS (Syndicat National Professionnels des Maîtres-Nageurs Sauveteurs), ce bilan n'est pas une fatalité : il révèle surtout un manque criant de prévention, de moyens humains et de volonté politique sur l'apprentissage de la nage.

La canicule, un révélateur des carences

Les vagues de chaleur de juin et juillet ont provoqué un afflux massif de baigneurs vers les plages, rivières et plans d'eau. Pourtant, la plupart de ces lieux ne bénéficiaient pas de surveillance adaptée. Historiquement, les périodes de juin à septembre donnaient lieu à de la surveillance des plages par des personnels CRS MNS qualifiés. Résultat : 315 noyades, dont 86 mortelles, pendant la seule période de canicule.

Le SNPMNS le répète depuis des années : l'absence de surveillance dans de nombreux sites est un facteur aggravant majeur. Laisser des familles s'exposer sans dispositif de sécurité, c'est jouer à la roulette russe avec des vies humaines.

Un déficit d'apprentissage et une culture aquatique défaillante

La France accuse un retard inquiétant dans l'apprentissage de la natation. Trop d'enfants sortent de l'école primaire sans savoir nager correctement. Cela constitue un risque majeur de noyade, en particulier lorsqu'ils se retrouvent en mer ou en rivière.



De plus, il existe un manque de culture du milieu naturel : beaucoup de baigneurs ignorent la puissance des courants, les variations de marées, les dangers des fonds mouvants ou encore la différence entre une baignade en piscine et une immersion en mer ou en lac.

Ne se serait-on pas trompé de logiciel d'apprentissage des nages ? Puisque a priori il semble inadapté à tous les lieux de baignade, mais uniquement adapté à créer un nageur de natation en ligne, en eau calme.

La FFMNS et le SNPMNS encouragent l'organisation de journées de prévention depuis 17 ans. Mais les relais des acteurs publics sont faibles ou disparaissent en raison de coupes budgétaires. Ce déficit de connaissances expose directement les usagers à des comportements à risque. L'éducation aquatique doit inclure non seulement l'apprentissage technique de la nage, mais aussi la sensibilisation aux spécificités des milieux naturels.

Le plan « aisance aquatique » : une réponse insuffisante et inadaptée

Lancé par le Ministère des Sports et l'Éducation nationale, le plan dit « aisance aquatique » avait pour ambition de familiariser les enfants avec le milieu aquatique dès le plus jeune âge. Sur le papier, l'objectif est louable. Mais sur le terrain, le SNPMNS dénonce une mesure cosmétique, inefficace face aux enjeux de sécurité aquatique.

Un plan au rabais

- Le dispositif se limite à quelques séances de familiarisation avec l'eau, souvent organisées en urgence avant les vacances d'été.
- Il ne garantit ni un apprentissage structuré de la natation, ni

une progression réelle des compétences.

- Les cycles sont trop courts et dépendent fortement de la disponibilité des piscines, ce qui accentue les inégalités territoriales.

Un manque d'encadrement qualifié

Trop souvent, ces séances sont encadrées par des enseignants peu formés, voire des bénévoles, et non par des Maîtres-Nageurs Sauveteurs diplômés. Résultat : les enfants apprennent à « barboter », mais pas toujours réellement à se sauver en cas de chute accidentelle dans l'eau. La formation à l'aisance aquatique à elle seule reste insuffisante pour permettre l'aisance aquatique en toute sécurité.

Un décalage avec la réalité des noyades

L'aisance aquatique, telle qu'elle est pratiquée, ne prépare pas réellement les enfants aux dangers concrets : courants de rivières, baines, vagues, fonds glissants ou encore immersion involontaire.

Savoir « se sentir bien » dans l'eau ne suffit pas à éviter la noyade. Il faut apprendre à se maintenir à la surface, à se déplacer efficacement et à identifier les risques naturels.

Une illusion de sécurité

En promouvant ce plan comme une grande avancée, les pouvoirs publics entretiennent une illusion de sécurité. Les familles croient leurs enfants préparés, alors qu'ils ne le sont pas. C'est une fausse promesse dangereuse.

L'Éducation nationale : un maillon faible dans l'apprentissage de la natation

Chaque année, l'Éducation nationale affirme que la natation fait partie des priorités scolaires. Dans les faits, des milliers d'enfants sortent encore de l'école primaire sans savoir nager correctement. Cette carence constitue un risque direct de noyade et une faillite

du système éducatif. Dans certaines collectivités, les enfants n'accèdent plus aux piscines collectives ou se voient proposer 5 à 6 séances par an au travers de l'école. C'est un recul gigantesque en 30 ans.

Un manque de temps et de moyens

- Les heures de natation prévues dans les programmes sont insuffisantes et trop souvent réduites en raison de contraintes logistiques (déplacements, coût des créneaux piscines, manque de personnels qualifiés).
- De nombreuses écoles rurales ou périurbaines n'ont pas accès à des bassins, et aucune alternative réelle n'est proposée aux enfants concernés.
- Les enseignants, souvent livrés à eux-mêmes, ne disposent pas toujours de l'accompagnement nécessaire par des professionnels qualifiés.
- Dans trop d'endroits, des groupes sont laissés à la responsabilité des parents accompagnateurs, non professionnels et non connaisseurs de la discipline. Ces enfants n'apprennent rien, ou très peu.

Des inégalités sociales criantes

Selon l'endroit où l'on naît, l'accès à l'apprentissage de la natation varie du simple au triple. Certains élèves bénéficient de plusieurs cycles complets en piscine, tandis que d'autres n'ont qu'une poignée de séances, voire aucune. Cette inégalité territoriale croissante creuse un fossé qui se traduit, chaque été, par des drames évitables.

Des enfants parmi les premières victimes

Le constat est insupportable :

37 enfants et adolescents ont perdu la vie cet été (jusqu'au 13 août 2025),

soit 9 de plus que l'an dernier. Les noyades de mineurs se sont multipliées en rivières et plans d'eau, souvent dépourvus de surveillance.

Chaque été, les professionnels alertent sur le danger d'un relâchement de vigilance, mais aussi sur le manque d'éducation au risque aquatique. Or, les campagnes de prévention restent insuffisantes et trop ponctuelles.

La mer, avec ses courants imprévisibles, a vu le nombre de noyades mortelles grimper de 40 % par rapport à 2024. Certaines régions, comme la Normandie, affichent des taux de mortalité alarmants, proches de 45 % des accidents recensés.

Ces chiffres confirment ce que nous dénonçons : les moyens alloués à la surveillance sont inadéquats, les recrutements de Maîtres-Nageurs Sauveteurs sont insuffisants, et les collectivités locales peinent à assumer leurs responsabilités face aux recrutements et à l'entretien des piscines. Le manque de moyens ne peut plus se cacher !

Ce que réclame le SNPMNS

Face à ce drame récurrent, le SNPMNS appelle l'État et les collectivités à :

- Renforcer massivement les effectifs de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, en revalorisant nos métiers et en rendant attractives les formations et le déroulement de carrière ;
- Généraliser l'apprentissage de la natation et de la prévention des noyades dès le plus jeune âge par des professionnels qualifiés Maîtres-Nageurs Sauveteurs et non les professeurs des écoles, avec la mise en place d'un véritable plan national.
- Participer au prochain logiciel d'apprentissage de la natation, qui devra avoir un objectif de lutte contre les noyades par un apprentissage de nages valable dans tous les lieux de pratiques, de la baignade sécurisée aux océans agités.
- Intégrer une éducation au milieu naturel dans les programmes (mer, lac, rivière) afin que les élèves comprennent les risques concrets et adoptent les bons comportements.
- Assurer l'égalité d'accès en cons-

truisant ou rénovant des bassins, notamment dans les territoires ruraux ou défavorisés.

- Le reclassement de l'activité natation en environnement spécifique, dans le Code du sport.
- La remise en place de l'article D. 322-15 dans le Code du sport abrogé en 2017 et dont le résultat commence à se faire sentir. La filière est incompréhensible, non attirante, amenant régulièrement à des encadrements non-réglementaires et qui ne maîtrisent pas les apprentissages aquatiques.

Un drame évitable

Les noyades ne sont pas une fatalité. Elles sont le reflet d'un manque d'anticipation et de moyens. Le SNPMNS continuera à se mobiliser pour que la sécurité des baigneurs devienne enfin une priorité nationale.

Nous ne pouvons accepter qu'en 2025, dans un pays comme la France, des vies soient encore perdues faute d'une réelle prévention et d'une surveillance suffisante.

La sécurité aquatique doit être considérée comme une mission de santé publique, pas comme une variable budgétaire.



Focus sur les noyades suivies de décès en cours d'eau concernant les mineurs

Entre le 1^{er} juin et le 13 août 2025, 16 noyades suivies de décès en cours d'eau concernant les mineurs ont été recensées contre 6 en 2024 sur la même période. Ces décès concernaient principalement les mineurs de plus de 10 ans (13 parmi ces 16 décès) et sont survenus dans huit régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Guyane. Les lieux de survenue étaient des rivières (8 décès), fleuves (7 décès) et cours d'eau (1 décès). Au total, 11 des 16 décès ont eu lieu le week-end (samedi ou dimanche). Parmi les 16 décès, 12 ont eu lieu entre le 13 juin et le 1^{er} juillet et trois le 1^{er} juin (en lien avec le chavirage d'une pirogue sur le Maroni en Guyane).

Un enfant sur 3 ne sait pas nager à Marseille

Où sont les 4 piscines éphémères déployées cet été ?

Par Guillemette SOUCACHET gsoucachet@laprovence.com LA PROVENCE

Tout l'été, quatre bassins mobiles sont installés par la mairie pour permettre aux petits Marseillais de se rafraîchir et de se familiariser avec l'eau. Dans une ville où un enfant sur trois ne sait pas nager, l'initiative est un succès.

Le soleil est à son zénith au-dessus de la cité de La Marie quand une dizaine d'enfants en maillot de bain montent les marches de la piscine mobile installée dans ce quartier de la Croix-Rouge (13^e).

Un peu intimidés, ces petits Marseillais de 4 à 5 ans traversent le pédiluve et descendent un à un dans le grand bassin, pour apprendre avec Romain, maître-nageur, à être plus à l'aise dans l'eau. « Pour les très petits, l'idée est qu'ils découvrent le milieu aquatique, afin qu'ils n'en aient pas peur », explique le professionnel, engagé par la Ville. « Avec les enfants un peu plus âgés, à partir de 7 ans, on va travailler les bases de la natation, que souvent, ils n'apprennent pas ailleurs. »

Un tiers des enfants de Marseille ne savent en effet pas nager à leur entrée en sixième. Un constat accablant auquel la municipalité tente de répondre, notamment à travers l'installation l'été de quatre bassins mobiles dans la ville. Ouvertes depuis le 12 juillet, ces piscines éphémères, situées sur la plage du Prado (8^e), au parc Bougainville (3^e), à la plage de l'Estaque (16^e) et à la Croix-Rouge (13^e), accueillent des enfants de 4 à 12 ans. « La grande majorité ne va jamais à la mer, et profite peu des piscines municipales », observe Romain, maître-nageur depuis 2022, tout en supervisant le groupe de petits baigneurs. Senna, 5 ans, saute ainsi pour la première fois dans une piscine. Ravie, elle enchaîne sans crainte exercice avec une corde et descende d'un toboggan. « J'aime beaucoup l'eau », conclut l'énergique petite fille, avec un immense sourire.

Favoriser l'égalité dans l'accès au sport

Inaugurés il y a deux ans par la Mairie, en lien avec la Fédération Française de Natation, les bassins mobiles rencontrent un franc succès. En 2024, environ 1 400 enfants en ont profité. Cette année, l'équipe municipale en attend plus de 1 500, avec des inscriptions sur les quatre sites déjà complètes. Dans un communiqué, la Ville assure faire de l'apprentissage de la nage « un enjeu prioritaire de sécurité » ; les noyades, notamment des plus jeunes, étant encore trop nombreuses sur le littoral.

Mais l'équipe municipale voit surtout dans le déploiement de ces piscines estivales un levier pour favoriser « l'égalité d'accès aux pratiques sportives ». Les enfants des quartiers prioritaires de Marseille sont surreprésentés parmi ceux qui ne savent pas nager. « Dans nos cours, on accueille surtout des enfants de la cité juste à côté ou des centres sociaux des alentours », confirme Romain en souhaitant la bienvenue à Youssef et Jenna, 5 et 6 ans, qui habitent la cité enclavée de La Marie. À l'ombre du bassin, leur mère, Nouel, attend la fin du cours : « On reste tout l'été à Marseille, alors cette piscine, c'est super. Dès le matin, mes enfants me demandent d'y aller ». En entendant les cris de joie de ses petits, la jeune femme regrette juste l'aspect éphémère de l'initiative : « On aimerait avoir ces équipements toute l'année ». Les quatre bassins mobiles vont tous fermer le 31 août. Passé cette date, Youssef, Jenna et Nouel devront s'armer de courage pour continuer à profiter de l'eau : il faut compter une demi-heure de bus pour se rendre à la piscine la plus proche, et une heure trente de transport pour profiter de la plage de l'Estaque.



Marseille : « Apprendre à nager, c'est aussi important que lire ou compter » pour l'association Le Grand Bleu

Par Pierre KOROBEINIK LA PROVENCE

Les membres de l'association marseillaise Le Grand Bleu profitaient du 81^e stage d'apprentissage de la nage, mardi à la piscine des Micocouliers (14^e), pour recevoir la préfète déléguée à l'Égalité des chances, Isabelle Épaillard. Et lui présenter leur action et lister les problématiques auxquelles ils font face.

Tous participent au 81^e stage d'apprentissage de la nage de l'association marseillaise, qui tente de rapprocher les enfants du nord de la ville du milieu aquatique. « Apprendre à nager, c'est aussi important qu'apprendre à lire ou à compter, estime Brahim Timricht qui a fondé Le Grand Bleu, il y a plus de deux décennies. Dans certains secteurs de la ville, un enfant sur deux arrive en 6^e sans savoir nager. On n'arrivera pas à endiguer ce phénomène seul, mais on fait ce qu'on peut... »

« Il faudrait un coup de pouce »

En plus de ces stages pendant les vacances, qui ont permis à quelque 15 000 gamins d'apprendre à nager depuis 2012, Le Grand Bleu a développé les formations de maître-nageur, les activités nautiques sur sa base de l'Estaque (16^e) et des journées de préservation du littoral, pour faire du Grand Bleu « le plus grand centre des métiers de l'eau de la ville »

LaProvence.



La publication du nouvel arrêté du 15 juin 2024 et la refonte complète du parcours de formation des surveillants sauveteurs aquatiques (SSA) constituent un tournant majeur pour la profession. Ce nouveau schéma, détaillé dans le document ci-joint, redéfinit profondément les contours de la filière de surveillance des baignades.

La fin du D322-15 : un bouleversement réglementaire

Et l'addition de l'arrêté du 15 juin 2024 : la fin programmée du titre de Maître-Nageur Sauveteur

Avec la suppression de l'article D322-15 du Code du sport, c'est l'obligation du titre de MNS pour l'enseignement de la natation à tous les diplômés qui permettait d'enseigner la natation et toutes les activités aquatiques. Ce texte garantissait jusqu'alors un cadre protecteur, l'apprentissage en sécurité renforcée.

Désormais, les unités d'enseignement SSA MA (milieu artificiel) permettent : l'ouverture, le contrôle et la garantie de conformité des paramètres physico-chimiques de l'eau et de l'air, la surveillance des piscines, la sécurité et les secours par des personnels non titulaires du BEESAN ou BPJEPS AAN, et donc non-titulaires du titre de MNS, après une formation courte (environ 100 h) composée d'un tronc commun et d'une spécialisation, validés par des organismes habilités.

Le BNSSA devient une simple unité d'enseignement, et n'est plus un diplôme à part entière.

Le nouveau SSA une réforme qui signe la disparition programmée du titre de MNS ?

Une déqualification en chaîne

Cette réforme marque une déqualification progressive du métier de MNS, à travers une réduction des exigences de formation, une évaluation interne et un élargissement des profils autorisés à surveiller.

Mais cette logique ne s'arrête pas là : dans l'Éducation nationale, la note de service du 3 mars 2022 (BOEN n°9) autorise les professeurs des écoles à enseigner la natation scolaire, accompagnés de parents d'élèves bénévoles, parfois sans présence obligatoire de MNS.

Voir la note de service : MENE2129643N – BOEN n°9 du 3 mars 2022



Ainsi, le cœur même des missions du MNS est lentement démantelé, que ce soit sur la surveillance des piscines ou sur l'enseignement de la natation. Cela interroge gravement la sécurité des publics, la qualité des apprentissages et la reconnaissance du métier.

Une profession en danger

La réforme actuelle permet à des personnels formés en quelques dizaines d'heures, dès l'âge de 17 ans, d'exercer une surveillance jusqu'alors réservée à des professionnels qualifiés. En parallèle, la montée en puissance de l'enseignement par des non-spécialistes remet en cause le rôle éducatif du MNS dans la lutte contre les noyades.

Si rien n'est fait pour protéger le titre de MNS, garantir des standards de formation exigeants et faire reconnaître la valeur pédagogique et technique du métier, c'est l'avenir même de la profession qui est en jeu.

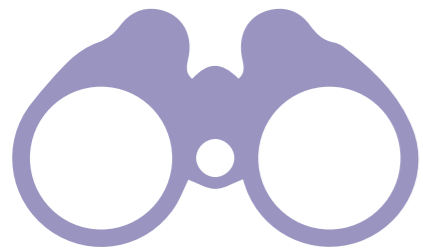
Que faire ?

La FFMNS et le SNPMNS appellent à une mobilisation forte des acteurs de terrain. Il est impératif d'interpeller les pouvoirs publics, les élus locaux et les ministères concernés pour exiger :

- le maintien du MNS comme référent exclusif en matière de sécurité aquatique et d'enseignement de la natation,
- une valorisation du métier et de ses compétences,
- une clarification réglementaire sur les rôles et responsabilités en piscine et en milieu scolaire.

Le titre de MNS ne peut devenir une variable d'ajustement économique.

Il est, au contraire, un pilier de la prévention des noyades et de l'éducation à la sécurité aquatique.



Projet BNSSA

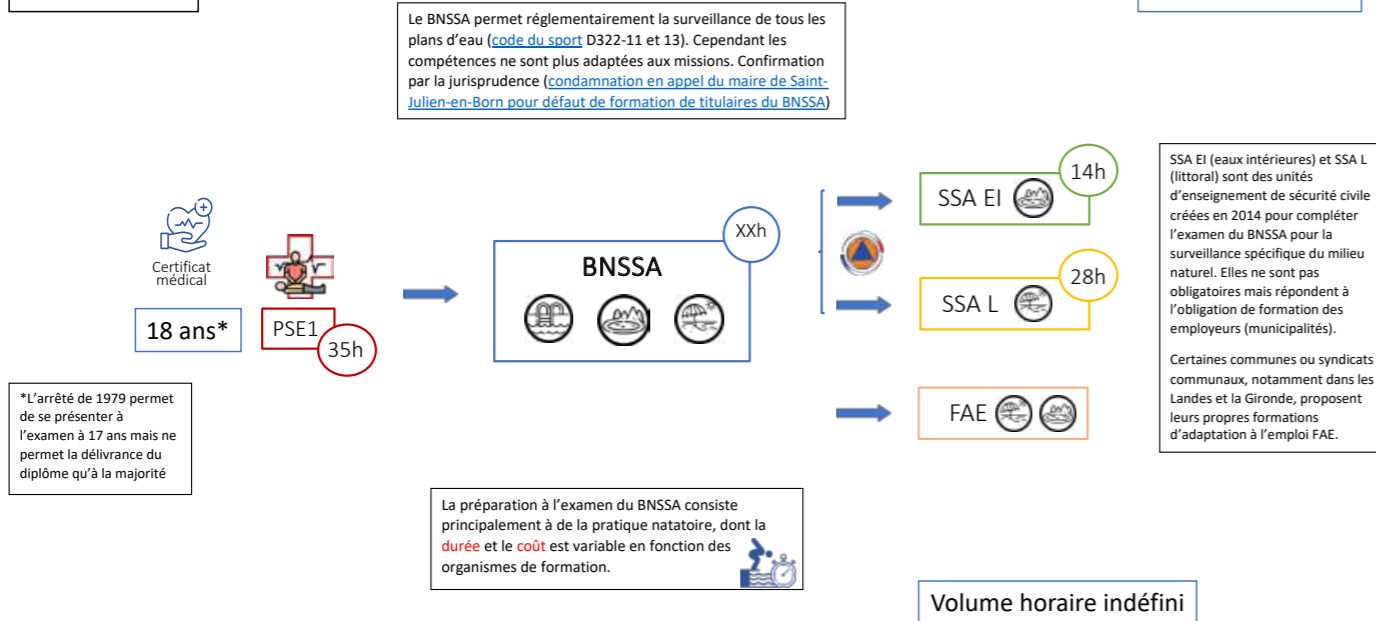


Le SNPMNS leader

Le SNPMNS (Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs) est la première organisation professionnelle représentative de la profession des Éducateurs Sportifs ayant titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) et du secteur aquatique professionnel.

GT BNSSA 2025

Situation existante



Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

D'après les données officielles du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le SNPMNS (Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs) est la première organisation professionnelle représentative de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Sur les 8 966 MNS recensés, 42 % sont affiliés au SNPMNS, soit la plus forte représentativité devant :

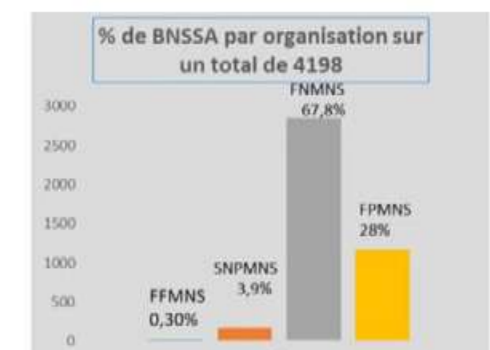
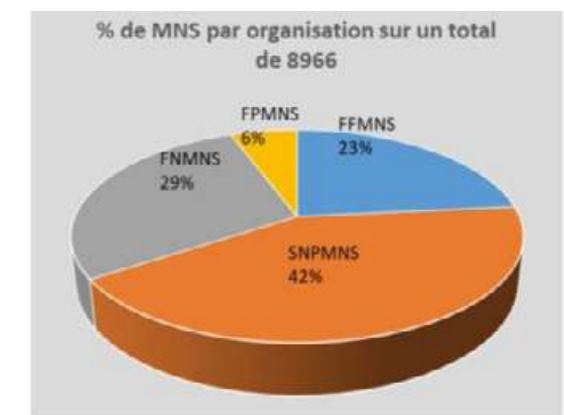
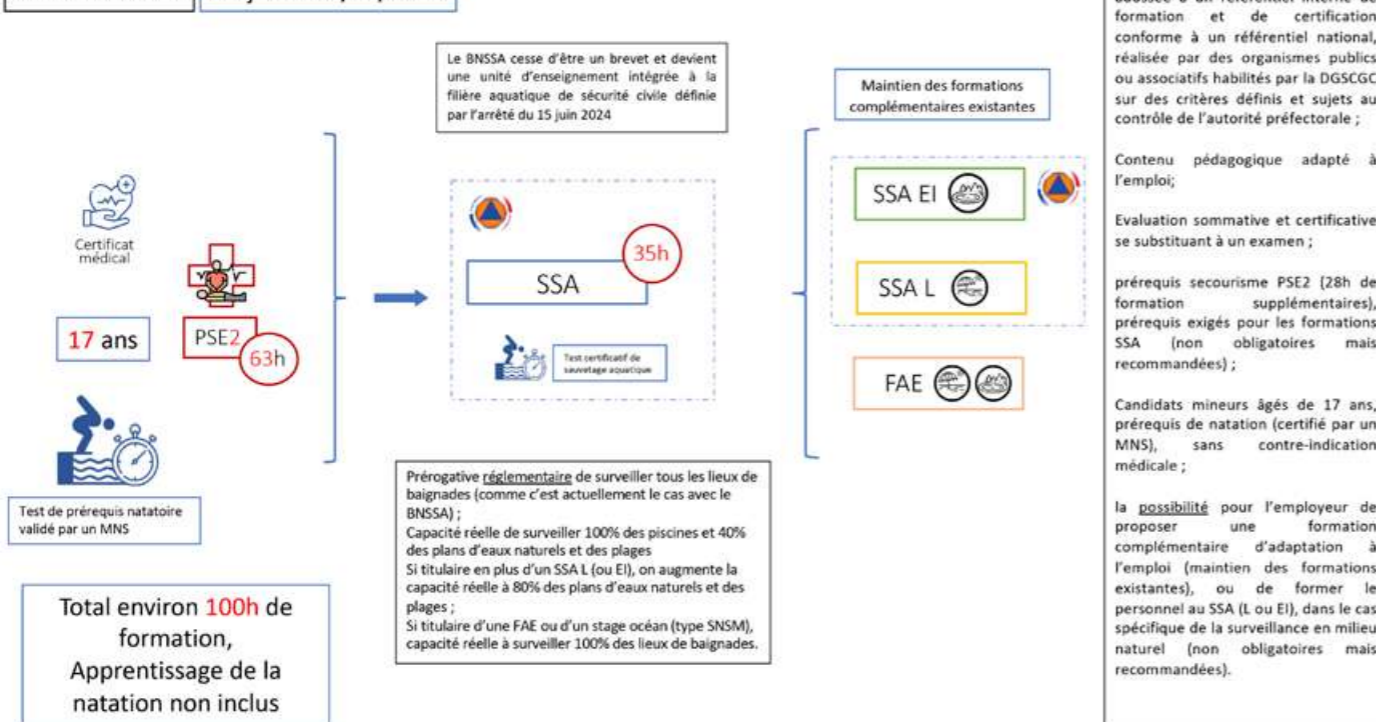
- la FNMNS (29 %),
- la FFMNS (23 %),
- la FPMNS (6 %).

Il est important de rappeler que ces chiffres concernent les Maîtres-Nageurs Sauveteurs professionnels ayant un diplôme d'Éducateur sportif des Activités Aquatiques et non simplement le nombre total d'adhérents toutes catégories confondues.

Si l'on prend l'ensemble des adhérents (MNS + BNSSA + caissières de piscine + animateurs sportifs + autres), les pourcentages varient, mais ils n'ont pas la même portée en matière de représentativité professionnelle aux yeux des différents ministères.

Le SNPMNS confirme ainsi sa légitimité et son rôle central et majoritaire dans la défense des intérêts de la profession de Maître-Nageur Sauveteur en France.

GT BNSSA 2025 Projet au 27/06/2025



Prévention des noyades été 2025

Une prévention dans la durée

17^e année de sensibilisation aux préventions des noyades pour le SNPMNS et son partenaire, la FFMNS. On relève une mobilisation plus forte dans les piscines et lors des évènements estivaux en 2025. Des JNPN largement plébiscitées par les professionnels des Activités Aquatiques et de la Natation, ultra sensibles aux drames qu'engendre le manque d'autonomie aquatique. Mais aussi les élus locaux heureux de voir ces initiatives pour aider à se sauver et sauver les autres. Des JNPN qui trouvent tous les ans des supports d'actions adaptables aux contextes locaux sur le site www.snpmns.org

Un événementiel sous forme de village

Depuis les travaux de l'Aisance Aquatique de 2019 et 2020, nous participons aux actions coordonnées avec l'État dans le département de Loire-Atlantique. De plus, en 2023, la Fondation Princesse de Monaco est venue consolider l'organisation en aidant financièrement les partenaires. Les bénévoles MNS et secouristes du village Beach Tour Prévention voient d'année en année cette belle évolution de diversité de partenaires dont les moyens convergent vers la lutte contre les noyades.

Un village dont les messages tombaient à pic face aux augmentations vertigineuses des drames aquatiques de cet été. Sur le stand et les ateliers du SNPMNS, nous avons accueilli près d'un millier de personnes. Malgré une journée en moins d'événementiel, 662 gestes qui sauvent furent initiés auprès d'enfants, de parents et grands-parents. 3 générations en même temps quelquefois. 230 personnes de plus qu'en 2024. Et le nombre de tests sécuritaires aquatiques a atteint les 90. Dans un milieu naturel quelquefois bien chahuté. Les enfants ont eu bien du courage ! L'ensemble des MNS, BNSSA et formateurs en secourisme de la FFMNS et du SNPMNS qui se sont mobilisés ont ressenti un plaisir immense face

à l'engagement de tous les acteurs. Ces temps communs de vivre ensemble autour de missions d'intérêt public sont gagnants pour tous. Coordonnée par du personnel ultra motivé de la SDJES 44, la symbiose avec les autres services de l'Etat (Affaires Maritimes, offices du tourisme, gérants de piscines), les collectivités locales (personnels techniques, MNS, voirie, ...), les salariés des associations nautiques (kayak, voile, etc...), était parfaite pour sensibiliser au maximum les vacanciers.

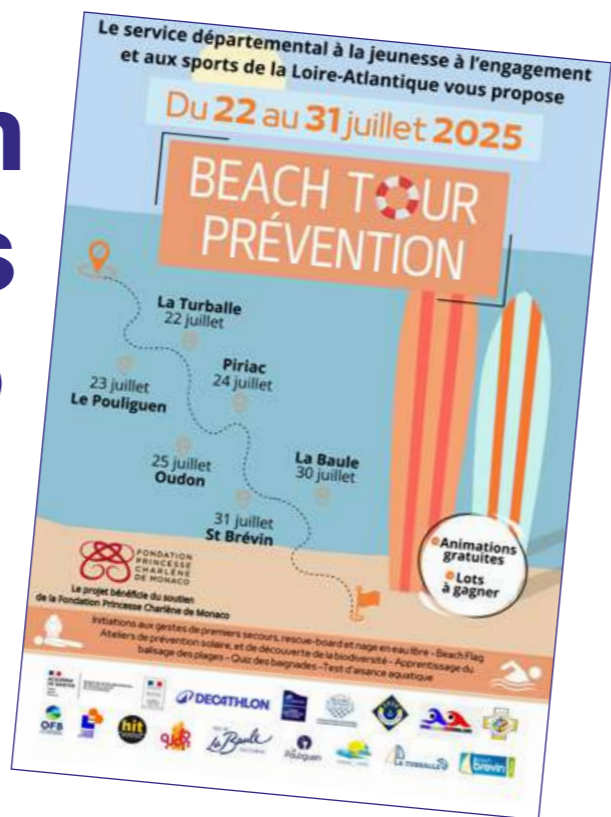
Une journée qu'ils n'oublieront pas

En plus des actions du village Beach Tour Prévention, le SNPMNS a été sollicité par le Secours Populaire Français (SPF) afin d'encadrer une nouvelle forme de Journée des Oubliés des vacances : « Journée Bonheur Jeunes ».

Cabourg fut le lieu de rencontre entre des jeunes adultes et le milieu naturel aquatique. Là encore, sur un dispositif moins important qu'ordinairement, 3 MNS bénévoles du SNPMNS ont assuré la prévention des noyades. À marée remontante, les surprises et pièges méconnus sont nombreux mais anticipés par les collègues. Beaucoup ont découvert ce qu'est une baie ou ce que les variations de 12° de marées engendraient. Sans compter la faune avec quelques piqûres de vives rapidement soulagées avec de l'eau chaude...

450 personnes heureuses de ce 5 juillet à Cabourg. Un instant important de parenthèse durant cet été bien chaud.

Un grand merci au SPF pour son accueil et qui nous fait confiance pour la 5^e année sur le dispositif.



Et enfin un grand merci à Jean Damien, Richard, Jeannette, Adeline, Franck, Gwen, Théo, Philippe, Bruno, Stéphane, Sophie, Eddie, Roland, Brice, Axel, Sandie, Hugues, Manon... (désolé si nous en oublions), pour leur mobilisation durant leurs congés. Sans eux et ce temps dédié aux autres, tout ceci n'existerait pas.

Hugues LEBLANC
Coordonnateur
SNPMNS
06 23 06 57 78





L'entretien annuel d'évaluation

Moment clé d'une année professionnelle et relais des actions collectives futures d'un service piscine.

La fin d'année civile engage un moment important de la vie professionnelle. Nous vous proposons quelques éléments afin de vous guider dans la gestion de l'entretien d'évaluation. Moment majeur d'une année et relais des actions collectives futures d'un service. Tout responsable pense donc à ne pas oublier de transmettre aux collègues salariés ou agents, en amont du RDV, la méthode et les techniques d'évaluations pour aider le bon déroulement du processus.

Confusions face aux 3 cas d'entretiens possibles.

L'entretien annuel d'évaluation individuel qui se passe entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct, consiste à évaluer l'activité professionnelle réalisée (atteinte des objectifs, etc...) en apportant une appréciation sur le contenu de cette activité et à engager la discussion sur les attendus pour l'année à venir (objectifs, etc...)

L'entretien professionnel a comme objectif l'accompagnement de la maîtrise des déroulements de carrière et doit amener l'agent à obtenir un déroulement de carrière normal. Le besoin de formation professionnelle doit être exprimé par l'agent dans le cadre de nouvelles missions. Cet entretien est désormais indépendant de l'entretien annuel d'évaluation et est proposé systématiquement aux agents qui reprennent leur activité à l'issue d'un congé parental, maternité, sabbatique, adoption, soutien familial, d'une période de mobilité volontaire, d'une période d'activité partielle, d'un mandat syndical ou un arrêt de longue maladie. L'entretien forfait-jours n'est pas de même nature que l'entretien annuel

d'évaluation. L'objectif est de mettre en place plusieurs entretiens avec la hiérarchie afin de veiller à une répartition entre la charge de travail, les objectifs et les moyens dont l'agent dispose en termes d'organisation et de ressources.

Anticiper et sensibiliser sur cet entretien annuel d'évaluation.

Le but étant d'engager une préparation de ce passage obligé par des prises de notes des éléments au fil de l'eau d'une année professionnelle. Ce travail est personnel. Cependant, en fonction des conjonctures, préparer cet entretien entre collègue est parfois intéressant. Cela permet de :

- S'interroger sur ce qui doit être évalué en fonction de sa fiche de poste et du dernier entretien individuel existant.
- Préparer ses arguments, interroger sur les éventuels moyens manquants et la bonne réalisation des objectifs.
- Rédiger avant l'entretien toutes les remarques et propositions d'amélioration. Lister les points que vous souhaitez valoriser.
- Préparer ses arguments face aux points faibles en mettant en avant les obligations de moyens et les obligations de résultats des parties. En cas de contribution à un projet sous la responsabilité d'une autre personne qui n'est que responsable fonctionnel et non hiérarchique, il est important de demander que cette situation soit prise en compte.
- S'interroger sur la pondération des propos, le respect mutuel attendu.

À la suite de l'entretien, reprendre le compte rendu pour vérifier que toutes les observations apparaissent.

Quelle attitude adopter ?

Attention, refuser la technique d'auto-évaluation puisque cela peut conduire à culpabiliser l'agent, avec un risque de sous évaluation du travail réalisé. Cf jugement du TGI Nanterre 12 sept 2013 RG11/12781

De manière générale, les méthodes d'évaluation doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie, de l'appréciation des compétences de l'agent.

Les critères d'évaluation doivent être objectifs et transparents en présentant un lien direct et nécessaire avec l'emploi occupé.

Attentes du cadre hiérarchique : mettre en avant les apports individuels dans le cadre collectif de l'organisation du travail.

Sur quoi porte l'entretien annuel d'évaluation ?

Il consiste à évaluer l'activité professionnelle réalisée (atteinte des objectifs, etc...) en apportant une appréciation sur le contenu de cette activité et à engager la discussion sur les attendus pour l'année à venir (objectifs, etc...).

Pour être licites, les critères d'évaluation doivent relever du savoir-faire professionnel et le cas échéant des codes de déontologie ou des règles de l'art des pratiques métiers (référentiels, formations professionnelles, examens, concours, textes réglementaires). L'évaluation ne doit être détournée de sa finalité, ni glisser vers le terrain disciplinaire. Il s'agit d'apprécier les compétences de l'agent.

voir la suite de l'article en page 16 SNPMNS

Fondée en 1927 par APNF. Reconnue d'Utilité Publique par décret du 14 décembre 1956

Agréée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K)

Agréée par le Ministère de l'Intérieur (n°AN93-2023-2026)

Agréée par le Ministère du Travail (H31394/2023/SST-1/O/12)

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Membre du Conseil National de la Protection Civile (CNPC)

ffmns.fr

nager sauver

Lettre d'informations de la FFMNS

N° 414

Petit point d'histoire sur notre fédération



Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) et Professeurs des Écoles (PE) : Entre sécurité et pédagogie, une interdépendance complexe

Dans les bassins comme dans les établissements scolaires, deux professions œuvrent pour un même objectif : permettre aux enfants d'apprendre à nager en toute sécurité. Pourtant, entre les **Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS)** et les **Professeurs des Écoles (PE)**, la collaboration reste souvent fragile, traversée par des tensions, des malentendus, et des logiques de pouvoir.

Cette réalité interroge en profondeur les rapports entre sécurité et pédagogie, ainsi que la reconnaissance mutuelle entre deux corps de métier aux formations, missions et cultures professionnelles bien différentes.

Une relation asymétrique, entre dépendance et cloisonnement

Contrairement à d'autres binômes professionnels bien identifiés, **comme celui du médecin et de l'infirmière**, la relation MNS/PE souffre d'un manque de structuration.

Elle oscille entre une dépendance fonctionnelle mutuelle et une distance statutaire forte.

Le **PE est responsable de sa classe**, de la progression pédagogique et des apprentissages. Il est formé pour cela. Mais il n'est ni responsable de la surveillance, ni habilité au sauvetage aquatique.

En parallèle, le MNS, expert en sécurité aquatique, est indispensable pour encadrer les séances, mais ne peut enseigner à lui seul, sans la présence du PE, notamment pour les plus jeunes enfants sur le temps scolaire.

Chacun dépend de l'autre pour exercer, mais aucun des deux n'a autorité sur l'autre. Une forme de paradoxe.

Entre pouvoir, territoire et conflit d'identité professionnelle

Les difficultés ne relèvent pas seulement de l'organisation mais aussi d'un **problème d'identité professionnelle**.

Le PE appartient à l'Éducation nationale, une institution forte, centralisée, avec un corps structuré, des carrières balisées, et une reconnaissance claire.

Le MNS, lui, est souvent dépendant des collectivités, de structures sportives ou associatives, et ne dispose pas du même statut.

Cette différence de reconnaissance crée un déséquilibre dans la relation.

Derrière cette tension, se cache aussi la défense d'un territoire professionnel : ni les PE ni les MNS ne souhaitent voir leur rôle remis en question.

Dès qu'un MNS propose une approche pédagogique, il peut être perçu comme empiétant sur le domaine du PE. Et inversement, certains PE hésitent à collaborer pleinement avec les MNS, par crainte d'une perte d'autonomie.

Projets pédagogiques : qui décide, qui conçoit, qui met en œuvre ?

La situation se complexifie encore lorsqu'il s'agit de construire les projets pédagogiques liés à l'apprentissage de la natation. Dans de nombreuses structures, ceux-ci sont élaborés en amont par des cadres : chefs de bassin, directeurs de piscines, conseillers pédagogiques, IEN. Or, ces projets sont parfois imposés sans réelle concertation avec les MNS et les PE de terrain. **Ce manque de dialogue entraîne des incompréhensions, des résistances, voire des conflits**, chacun ayant l'impression que son expertise n'est pas reconnue.

Deux formations, deux cultures professionnelles

Ces tensions trouvent aussi leur origine dans la formation initiale des deux professions. Les PE suivent un cursus universitaire centré sur la didactique, la psychologie de l'enfant, la gestion de classe. **Les MNS, eux, sont issus d'une formation axée sur la sécurité, la prévention, la technique des nages, et parfois le sport de compétition. Ils développent un savoir-faire pratique précieux**, souvent sous-estimé, voire ignoré par les équipes éducatives.

Cette méconnaissance mutuelle alimente les préjugés : les MNS seraient « juste là pour surveiller », et les PE « ne sauraient pas nager ». Des clichés injustes qui empêchent une collaboration authentique et constructive.

Vers une coopération renouvelée ?

Pour sortir de cette impasse, **il est urgent de reconnaître la complémentarité des compétences, et de favoriser des espaces de dialogue et de co-construction**. Cela passe par :

- Une clarification des rôles et responsabilités dans les projets de natation scolaire.
- La formation conjointe des MNS et PE, pour créer une culture commune.
- La valorisation de l'expertise des MNS, notamment dans les démarches pédagogiques.
- Une concertation réelle sur les projets d'apprentissage, en incluant les acteurs de terrain.

Car au fond, **les enfants n'apprennent pas à nager dans des conflits de territoire**. Ils progressent quand les adultes travaillent ensemble, dans un cadre à la fois sécurisé et pédagogique. C'est à cette condition que nous pourrions réellement construire une école de la natation inclusive, performante, et respectueuse des métiers qui la rendent possible.

Pour en savoir plus : lire le partage des eaux. Les collaborations des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) au cœur de l'enseignement de la natation à l'école primaire. De Fabien Camporelli doctorant et chercheur en sciences de la santé et du sport.



Vu sur les réseaux, démonstration de sauvetage aquatique : Extraction en piscine rapide d'un enfant avec un plan dur en moins de 30 secondes

Un exercice maîtrisé en moins de 30 secondes par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs de Melbourne

Lors d'un entraînement réalisé à Melbourne, les Maîtres-Nageurs Sauveteurs ont démontré toute l'efficacité et la précision des techniques de sauvetage aquatique en situation d'urgence. L'exercice consistait à extraire rapidement de l'eau un enfant en détresse, en utilisant un plan dur, outil indispensable dans la prise en charge des victimes.



En moins de 30 secondes, l'équipe a coordonné ses actions :

- sécurisation de la victime par un sauveteur dans l'eau,
- stabilisation et maintien de la tête et des voies respiratoires hors de l'eau,
- appui des sauveteurs sur le bord pour réceptionner et guider la manœuvre,
- mise en place du plan dur, puis extraction rapide et sécurisée sur le bord du bassin.

Cet exercice met en évidence l'importance de la rapidité d'intervention, mais également de la coordination parfaite entre les sauveteurs. Le plan dur, souvent utilisé pour l'immobilisation, se révèle également très pratique pour sortir rapidement un enfant de l'eau en toute sécurité. Ce travail d'équipe est indispensable, car dans une situation de noyade, chaque minute compte pour préserver la vie et éviter des séquelles graves.

La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) rappelle que la formation continue, la répétition des gestes et la mise en situation réelle sont des leviers essentiels pour maintenir un haut niveau de compétence des sauveteurs.

Retrouvez la démonstration complète en vidéo :



Livry-Gargan s'engage pour le savoir-nager

Excellente initiative du Maire de Livry-Gargan (93), Pierre-Yves Martin, pour lutter contre les noyades !

Afin de favoriser l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, la Ville a reconstruit son dispositif **offrant un accès gratuit toute l'année aux élèves de CM1 et CM2 au Centre nautique Roger Lebas**.

Des cartes de piscine ont été distribuées dans toutes les écoles élémentaires de la commune.

Une belle action en faveur de la prévention et de l'égalité d'accès à la natation !



« Mon école, ma ville, mon club » : un dispositif qui grandit et fait ses preuves

Le dispositif « **Mon école, ma ville, mon club** » a pour vocation de renforcer le savoir-nager des enfants en s'appuyant sur un partenariat étroit entre l'école, la collectivité et le mouvement sportif.

Il offre aux élèves la possibilité de participer à des stages gratuits encadrés par des maîtres-nageurs sauveteurs diplômés, durant les petites vacances scolaires, afin de consolider les apprentissages débutés dans le cadre scolaire et de les prolonger vers la pratique sportive en club.

Ces stages sont gratuits pour les enfants, mais les maîtres-nageurs sauveteurs sont rémunérés à hauteur de 32 € brut de l'heure, grâce aux subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et aux dispositifs de la politique de la ville.

Les porteurs du dispositif sont le Réseau des Directeurs des Sports de Seine-Saint-Denis ainsi que le Comité départemental de Seine-Saint-Denis de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, avec un appui du SDJES 93.

Une rencontre à la Piscine Camille Muffat d'Aubervilliers, la piscine qui a accueilli les entraînements Water-polo héritage des Jeux Olympiques

Le 24 septembre 2025, nous avons eu le plaisir de nous retrouver à la nouvelle piscine d'Aubervilliers, un équipement remarquable et un bel héritage des Jeux Olympiques.



Cette rencontre a rassemblé les directeurs des sports et des piscines de Seine-Saint-Denis, la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, ainsi que Sylvain Havez, directeur de la SDJES 93, que nous remercions chaleureusement pour sa présence et son soutien.

Au programme de cette journée

- Bilan 2024 : 1 299 élèves de CM2 ont bénéficié de stages gratuits pendant les petites vacances.
- Nouvelles recommandations pour cette année scolaire afin de consolider et développer le dispositif.
- Visite de la nouvelle piscine d'Aubervilliers, symbole d'un héritage sportif au service des enfants et de l'apprentissage de la natation.
- Renouvellement assuré du dispositif « Je nage donc je sauve » pour les vacances de juillet, dans la continuité des Jeux, afin de renforcer la prévention aquatique et offrir à un maximum d'enfants l'opportunité d'apprendre à se sauver et sauver son prochain.

Un dispositif qui s'ancre dans la durée

Le succès de « Mon école, ma ville, mon club » repose sur la synergie des acteurs : professeurs des écoles, conseillers pédagogiques EPS, collectivités, maîtres-nageurs, clubs et institutions. Grâce à cette mobilisation collective, ce dispositif continue de grandir et de permettre à toujours plus d'enfants d'apprendre à nager en toute sécurité.

Un grand merci à la ville d'Aubervilliers pour son accueil chaleureux, et à tous les participants pour leur **engagement indéfectible au service du savoir-nager**.

Ensemble, nous poursuivons l'ambition de faire reculer les inégalités d'accès à la natation et de prévenir durablement les noyades.



Circulaire du 20 juin 2025 : formation continue 2026 en premiers secours et filières de sécurité civile

Le 20 juin 2025, une circulaire importante est parue concernant **le programme de formation continue 2026** pour les unités d'enseignement aux premiers secours (UEPS) des filières de sécurité civile. Elle précise les modalités de mise en œuvre des formations continues et introduit plusieurs évolutions significatives, particulièrement pour la filière opérationnelle et la filière aquatique.

Filière opérationnelle : PSE1 et PSE2 concomitants

La circulaire confirme la possibilité d'organiser des formations continues PSE1 et PSE2 de manière concomitante, à condition de respecter deux exigences :

- le **taux d'encadrement réglementaire** prévu pour la filière opérationnelle de sécurité civile ;
- un **effectif de candidats comprenant au minimum 50 % de titulaires du PSE2**.

Cette mesure vise à faciliter la mutualisation des sessions tout en garantissant un équilibre pédagogique et opérationnel entre les niveaux de compétences.

Filière aquatique : nouvelles durées et compatibilités

La circulaire introduit également une évolution notable concernant la formation continue de la filière aquatique :

- **2 heures** si la formation est concomitante avec un PSE2 (soit un total de 8 heures de face-à-face pédagogique) ;
- **3h30** en cas de formation isolée.
- Par ailleurs, il est désormais possible d'organiser des formations continues PSE1/PSE2 et filière aquatique conjointement, sous réserve de deux conditions essentielles :
- que le nombre de PSE2 respecte les taux minimums réglementaires de participants (6 ou 13 selon le nombre d'encadrants),
- que la totalité des participants respecte les taux maximums réglementaires (12 ou 18 selon le nombre d'encadrants).

Un cadre plus souple mais rigoureux

Ces évolutions traduisent une volonté d'**harmonisation et de flexibilité** dans la mise en œuvre des formations continues, tout en maintenant un cadre strict pour la sécurité et la qualité pédagogique.

Pour les structures et les formateurs, cela représente :

- une meilleure organisation des plannings,
- une optimisation des moyens humains et matériels,
- une sécurisation du cadre réglementaire, évitant toute dérive ou surcharge.

Et pour les MNS ?

Pour les maîtres-nageurs sauveteurs, cette circulaire ouvre des perspectives de gestion plus souples des recyclages, en particulier lorsqu'ils cumulent les compétences aquatiques et opérationnelles. Elle rappelle aussi que la rigueur dans le respect des effectifs et des encadrements reste un **gage de qualité et de reconnaissance** de nos filières de formation.

Filière citoyenne	Filière opérationnelle	Filière aquatique
<ul style="list-style-type: none"> • Plaies • Malaise • Perte de connaissance • Alerte (Qualité du message+114) • Messages clés de sécurité civile 	<p>PSE1 :</p> <p>Fiches techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration d'oxygène par inhalation • Malaise et aggravation de malade (signes cliniques + 5 cas à aborder : AVC, hypoglycémie, asthme, réaction allergique, crise convulsive) • Préparation d'un dispositif de portage <p>Compétence 5 : Assister l'équipier</p> <p>PSE2 :</p> <p>Programme PSE1 +</p> <p>Fiches techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la marche • Déplacement d'une victime à l'aide d'une chaise de transport • Déplacement d'une victime non valide <p>Accompagnement à la mobilité pour limiter les manutentions des équipiers.</p>	<p>En cours de validation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le POSS, son élaboration, son application ; • L'organisation individuelle de la surveillance • Facteurs (intrusifs et distrayants) limitant les effets de la surveillance <p>Selon le milieu aquatique (MN MA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un traumatisé du rachis • Recherche d'une victime



Programme FC 2025-2026

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Circulaire du 20 juin 2025
relative au programme de formation continue 2026 pour les unités d'enseignement aux premiers secours des filières de sécurité civile

NOR : INTE2516716C

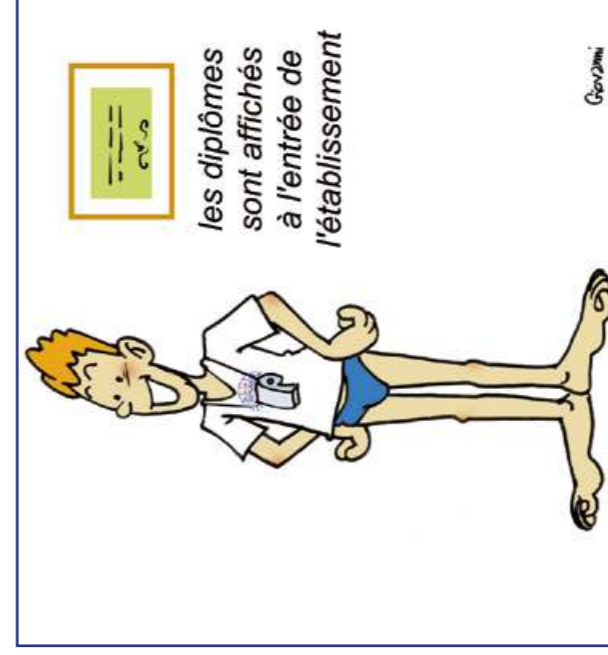
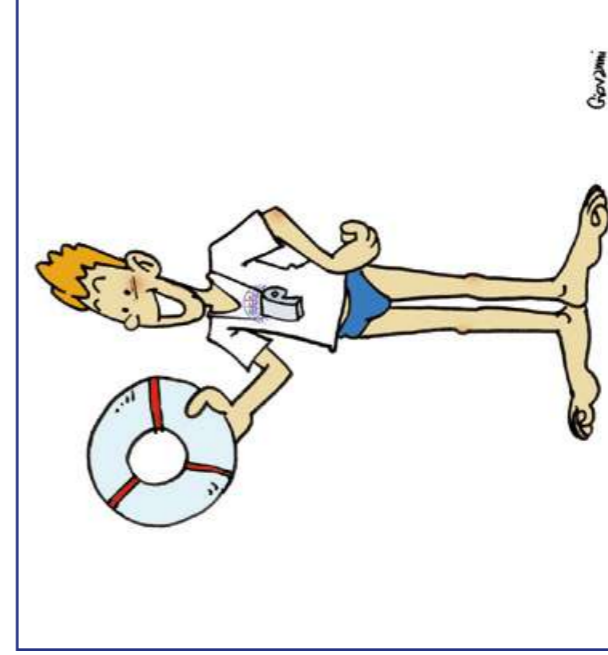
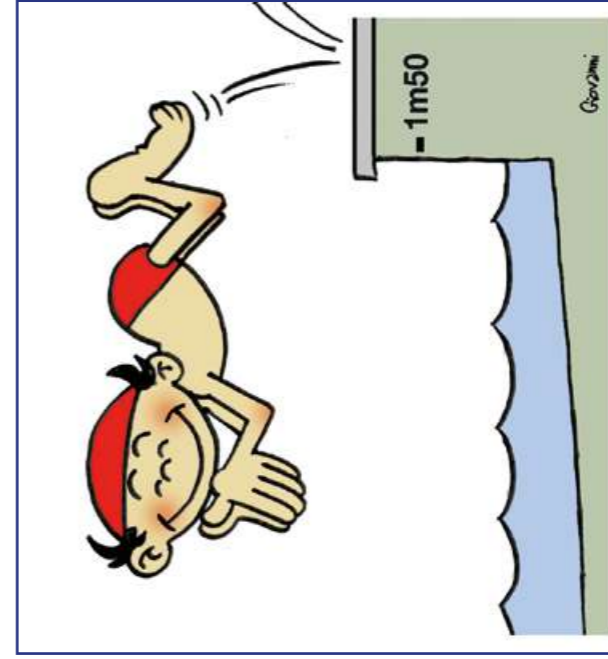
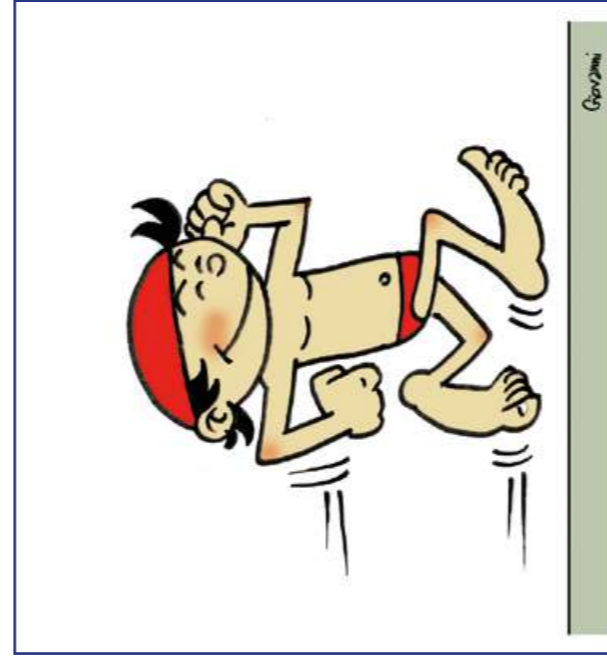
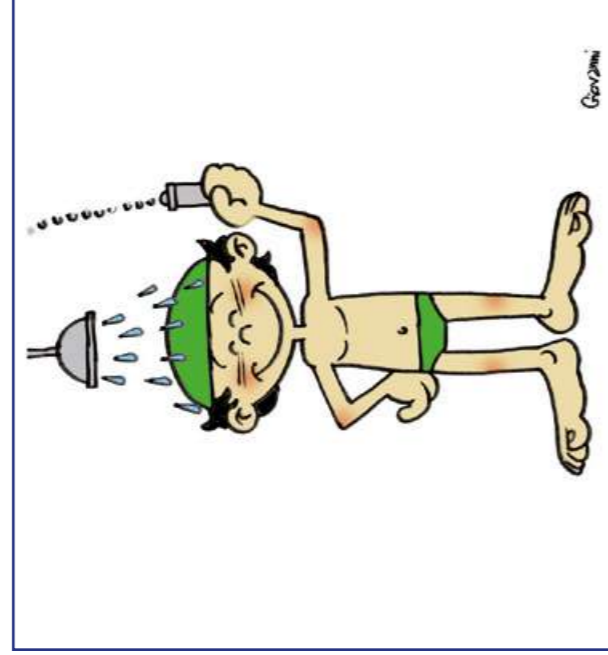
Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

à

destinataires in fine

Référence : Arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Les 9 règles d'or de sécurité et d'hygiène à la piscine



Pour un plan gratuit d'apprentissage de la nage et des gestes qui sauvent aquatiques

Prévention des noyades en France : état des lieux, décryptage et engagements de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS)

Les noyades en France : un fléau toujours d'actualité

Selon le dernier bulletin épidémiologique de Santé publique France, la situation est alarmante : **entre le 1^{er} juin et le 2 juillet 2025, 429 noyades** ont été recensées en France, dont **109 décès**, soit une **augmentation de 95 % et 58 %** respectivement par rapport à la même période en 2024.

La tendance se confirme sur la période allant jusqu'au 23 juillet 2025, avec **702 noyades et 193 décès**, soit une **hausse de 50 % et 45 %** respectivement par rapport à l'été 2024.

L'urgence de former très tôt à la prévention natation-sauvetage et au secourisme aquatique

Pour remédier à cette situation, la prévention, la natation sauvetage et le secourisme aquatique sont prônés dès le plus jeune âge.

En Seine Saint-Denis, par exemple, 80 enfants ont bénéficié d'ateliers gratuits, menés par le Comité départemental de Seine Saint-Denis de la Fédération Française de Maîtres-Nageurs Sauveteurs.



Tous les étés à Montpellier des stages de sauvetage en mer :



Ces initiatives témoignent d'une volonté de familiariser les jeunes avec les dangers des baignades, en pleine confiance et en sécurité.

Retrouvez également l'ensemble de nos interviews dans les différents journaux :



20 minutes



La Voix du Nord



Magicmaman



Figaro nautisme



La Dépêche



BFM TV



Le Telegramme



Franceinfo



TF1info



RFI

Les recommandations et alertes de la FFMNS

Une profession sous pression

La FFMNS tire la sonnette d'alarme sur plusieurs carences structurelles :

- Accès limité aux piscines : vieillissement des infrastructures ;
- Surcharge des groupes scolaires ;
- Volume horaire insuffisant pour l'apprentissage ;
- Pénurie chronique de Maîtres-Nageurs Sauveteurs ;
- Turnover élevé au sein des équipes des Maîtres-Nageurs Sauveteurs ;
- Formation continue insuffisante.

Des initiatives pérennes

Depuis 17 ans, nos associations FFMNS organisent chaque année des **Journées Nationales de Prévention de la Noyade**, un constat fort de leur engagement éducatif et préventif :



Axel Lamotte, membre du Comité directeur de la Fédération, rappelle l'importance du bon réflexe parental : être dans l'eau avec son enfant, apprendre à nager par paire, éviter les zones dangereuses ou non surveillées, nager entre les drapeaux, se remorquer avec un t-shirt mouillé plutôt que se jeter à l'eau. [DailymotionBFMTV](https://www.dailymotion.com/video/BFMTV).



Pour un « plan de l'apprentissage de la nage gratuit et des gestes qui sauvent aquatiques »

La FFMNS propose un **parcours structuré mêlant prévention, natation, sauvetage et secourisme, accessible gratuitement à tous**. Il s'agirait d'instaurer une vraie politique publique d'accès à la formation aquatique dès le plus jeune âge.

Vers un plan national d'action

La situation actuelle demande un sursaut collectif. La FFMNS plaide pour :

1. Réhabilitation et construction de piscines récentes, accessibles à tous les territoires.
2. Renforcement des effectifs de MNS, avec des plans de formation suivis et continus.
3. Programmes de l'apprentissage de la nage, du secourisme et sauvetage gratuits, dès les écoles primaires, avec des groupes réduits.

Nous partageons pleinement l'appel de la Princesse de Monaco : l'apprentissage de la nage doit être reconnu comme un droit fondamental pour tous les enfants. À cela, nous ajoutons le secourisme et les gestes qui sauvent aquatiques. **Ce droit n'est pas négociable : il est essentiel pour garantir leur sécurité, leur confiance et leur avenir.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE
MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Formez-vous !

Pédagogie Initiale
Commune de Formateur
Formateur PSC
Formateur PSE
Formateur de formateurs
Concepteur
Gym aquatique
Marche Aquatique
Relaxation Aqua-phobie
Activités Aquatiques et handicap



Comment certaines expériences de déplacement influencent la réaction des bébés face au danger, sur terre et dans l'eau ?



Interview de Carolina Burnay docteur, conférencière portugaise qui est aussi auteur School of Physical Education, Sport and Exercise Sciences

1. Qu'est-ce qui vous a poussée à mener une étude sur les bébés nageurs et leur relation avec le milieu aquatique ?

Après avoir obtenu ma licence en éducation physique, j'ai commencé à travailler comme professeur de natation et les cours de natation pour bébés sont devenus une passion. Après quelque temps dans le monde professionnel, j'ai décidé de retourner à l'université et j'ai réalisé un master en développement moteur de l'enfant pour en savoir plus sur comment stimuler et aider les bébés dans l'eau. Les bébés sont le groupe d'âge qui subit le plus d'accidents mortels par noyade, et mon objectif a toujours été de promouvoir des comportements plus sûrs dans l'eau pour prévenir les noyades — mais c'est un thème très difficile à étudier. Si nous voulons savoir si une intervention ou un type d'exercice favorise des comportements plus sûrs chez les bébés, il faut appliquer cette intervention à un groupe de bébés et utiliser un autre groupe comme groupe de contrôle qui ne reçoit pas l'intervention — c'est ainsi que fonctionne la science. Le problème est l'évaluation du résultat de cette intervention sur la prévention de la noyade. Pour savoir quel groupe se noie moins, que ferions-nous ? Enverrions-nous les bébés des deux groupes dans l'eau pour voir combien se noient et combien survivent ?! Évidemment, étudier la noyade chez les

bébés est difficile et il a fallu des années de recherche pour développer des protocoles nous permettant d'étudier l'effet d'une variable (dans ce cas, fréquenter ou non des cours de natation pour bébés) sur la prévention de la noyade. Cette ligne de recherche est un défi et il a fallu « penser hors des sentiers battus » pour obtenir des résultats sans avoir à « noyer » aucun bébé en chemin !

2. Quels sont les principaux risques que vous avez identifiés pour les enfants de 1 à 4 ans dans l'environnement aquatique ?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, c'est la tranche d'âge qui compte le plus de décès par noyade dans le monde. La même OMS suggère que cela arrive parce que les bébés commencent à se déplacer seuls ; ils peuvent ainsi atteindre des plans d'eau sans surveillance et, comme ils ne perçoivent pas encore le danger, finissent par tomber ou même pénétrer volontairement dans l'eau ; ensuite, ils n'ont pas les compétences de nage nécessaires pour survivre. Nous avons donc cherché à vérifier si cela était réellement vrai : les bébés se retrouvent-ils dans des situations risquées parce qu'ils ne perçoivent pas le danger qu'un plan d'eau représente ? Des recherches antérieures sur le développement moteur montraient que, grâce à l'expérience locomotrice, les bébés apprennent à percevoir le danger et à éviter les chutes dangereuses en hauteur. Autrement dit, les bébés qui commencent à se déplacer ne perçoivent pas le risque et tombent des tables ou des

canapés, mais après quelques semaines de locomotion autonome, ils perçoivent mieux le monde et commencent à éviter les chutes de hauteurs dangereuses.

Nous avons adapté ces recherches sur les chutes en hauteur aux situations de chute dans l'eau. Nous avons placé des bébés ayant différentes durées d'expérience de rampe et de marche à proximité de situations de chute vers l'eau, et avons analysé la différence de temps de locomotion autonome entre les bébés qui tombaient et ceux qui évitaient la chute. Évidemment, nous n'avons pas laissé les bébés tomber réellement : nous avons utilisé un harnais adapté et une longe de sécurité attachée au harnais qui ne permettait que 5 centimètres de chute. Aucun bébé n'a réellement été immergé ! Les résultats ont montré que, comme pour les chutes en hauteur, dans les situations de chute vers l'eau les bébés qui commencent à se déplacer ne perçoivent pas le danger et tombent, mais après quelques semaines d'expérience locomotrice, surtout le rampe, les bébés commencent à reconnaître le danger et à adapter leur comportement pour éviter les chutes dans l'eau. Quand les bébés commencent à marcher, ils doivent recalibrer la perception du risque de chute pour la nouvelle posture ; les bébés qui ont rampe plus longtemps effectuent cette recalibration plus vite. Autrement dit, quand les bébés commencent à marcher, ils peuvent de nouveau tomber d'un point élevé ou dans l'eau, mais si l'enfant a beaucoup d'expérience du rampe, sa perception du risque retrouve rapidement son niveau.



Pour la première fois, l'expérience locomotrice a été reliée à la prévention de la noyade. Cette étude a ainsi apporté un argument supplémentaire à d'autres recherches montrant que les bébés qui rampe et explorent le monde finissent par mieux le comprendre et adopter des comportements plus sûrs. Nous avons aussi testé le comportement des bébés dans des accès à l'eau qui ne constituaient pas des situations de chute — les rampes d'accès. Dans cette situation, l'expérience locomotrice des bébés n'a eu aucune influence sur le comportement : les bébés qui entraient dans l'eau et ceux qui évitaient les zones profondes ne différaient pas selon le temps de locomotion autonome. Ce deuxième volet montre que, bien que le développement locomoteur améliore la perception des situations de chute, il n'influence pas la perception du danger qu'un plan d'eau représente quand l'entrée est progressive. Cependant, certains bébés adoptent des comportements plus risqués que d'autres ; si l'expérience locomotrice n'explique pas ces différences, quelle autre explication pourrait exister ? La question suivante s'est imposée : la fréquentation de cours de natation influence-t-elle la perception du risque d'entrée dans l'eau ?

3. Dans votre étude, vous mentionnez un taux de chute élevé avant les 10 séances. Comment expliquez-vous cette amélioration après ces séances ?

Dans nos études, nous avons demandé aux parents combien de cours de natation leurs enfants avaient eu. Les résultats montraient que les bébés ayant moins de 10 cours tombaient plus souvent dans l'eau que ceux ayant plus de 10 cours. Ce résultat indique que la pratique de la natation accélère la perception du danger de chute dans l'eau et, par conséquent, que la pratique de la natation pour bébés peut en dernier ressort prévenir des noyades dans des piscines à entrée abrupte.

4. Quel rôle les rampes d'accès jouent-elles dans la perception du danger par les enfants ?

Comme je l'ai déjà mentionné, l'expérience locomotrice n'apprend pas au bébé à éviter les situations de risque de noyade quand l'entrée dans l'eau se fait par une rampe, ce qui peut se produire en rivière, à la plage ou même dans des piscines équipées de rampes pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Quand nous avons analysé l'impact de la fréquentation des cours de natation sur le comportement des bébés dans ces situations de rampe, les résultats montrent un effet inverse à celui observé pour les chutes dans l'eau. Alors que la pratique de la natation améliore la perception du risque de chute et conduit les bébés à

éviter les chutes, les bébés qui pratiquent la natation tendent à entrer plus souvent dans l'eau par des rampes que les bébés qui ne pratiquent pas la natation.

5. Quelles compétences aquatiques spécifiques observez-vous chez les enfants après ces 10 séances de bébé nageur ?

Je suggère de reformuler la question pour coller davantage à mon étude, puisque je n'ai pas étudié les compétences aquatiques acquises mais seulement les comportements de risque en dehors de l'eau.

Suggestion de question : Quelles différences de comportements observez-vous chez les enfants après ces 10 séances de bébé nageur ?

Les bébés qui pratiquent la natation sont plus à l'aise dans l'eau, ils comprennent ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire, ce qui est dangereux ou pas. Ils apprennent, par exemple, qu'ils ne peuvent sauter dans l'eau que si un adulte est déjà présent pour les aider. Un bébé ayant eu au moins 10 cours et qui s'approche d'une piscine aura moins de chances de tomber dans l'eau qu'un bébé ayant eu moins de 10 cours.

Dans la situation de la rampe, la perception du bébé est différente. L'entrée commence par être peu profonde et apparemment sûre. Le bébé, habitué à jouer avec l'eau, va explorer l'espace : encore un pas et la situation est encore contrôlable, un autre pas et... soudain l'eau est profonde et le bébé n'a pas les compétences

nécessaires pour survivre. Les bébés sont des explorateurs par nature, et si la rampe donne une impression de sécurité, ils vont explorer. Les bébés ayant fait plus de 10 cours seront des explorateurs plus intrépides et pourront se mettre dans des situations plus risquées que les bébés ayant fait moins de 10 cours et qui ne sont pas aussi à l'aise dans le milieu aquatique.

6. Pensez-vous que l'enseignement précoce de la natation puisse aussi influencer leur comportement à l'extérieur de la piscine, notamment en matière de sécurité ?

Les études montrent que la pratique de la natation pour bébés influence leur comportement près d'une piscine. Les bébés en viennent à mieux percevoir le risque et à éviter de tomber dans la piscine, ce qui peut promouvoir des comportements plus sûrs ; mais cela favorise aussi un sentiment de familiarité qui, dans le cas d'entrées en rampe, peut conduire le bébé à adopter des comportements plus risqués.

Ainsi, bien que la natation pour bébés aide à prévenir les chutes dans l'eau, lorsqu'il existe des rampes d'accès les bébés doivent être surveillés non pas d'un œil mais des deux !

7. Avez-vous observé des différences dans le comportement des enfants selon les âges entre 0 et 4 ans ?

Les différences observées ne se font pas selon l'âge mais selon les stades de développement. Un bébé de 12 mois qui vient de commencer à ramper tombera probablement dans l'eau. Un autre bébé, aussi âgé de 12 mois mais qui rampe depuis 7 mois, tombera difficilement dans l'eau. Cette observation suggère que les cours de natation pour bébés bénéficieraient d'une organisation par niveaux de développement moteur plutôt que par âges. Au lieu de diviser les cours par âge, si nous les divisons par compétences locomotrices (par exemple : bébés qui ne se déplacent pas encore, bébés qui rampent, bébés qui marchent), nous pourrions favoriser des apprentissages mieux adaptés au niveau de développement du bébé.

8. Quelles recommandations feriez-vous aux parents ou aux éducateurs qui souhaitent initier les tout-petits à la natation tout en garantissant leur sécurité ?

Aux parents, la première et la plus importante suggestion est de favoriser des environnements sûrs où les bébés peuvent explorer : laissez-les ramper dans la maison, le jardin, dans le sable de la plage. Les bébés surprotégés par des parents qui ne leur permettent pas d'explorer par peur qu'ils se blessent sont ceux qui subissent le plus d'accidents. Un bébé qui explore le monde teste ses limites et apprend ce qu'il peut ou ne peut pas faire, ce qui est sûr et ce qui ne l'est pas. Le bébé aura peut-être quelques bleus ? Sans doute, mais mieux vaut un petit bleu au genou qu'un accident plus grave, comme une chute en hauteur ou dans l'eau. Un bébé qui comprend son environnement est un bébé aux genoux écorchés !

Deuxième suggestion pour les parents : inscrivez votre bébé aux cours de natation dès qu'il a l'âge approprié. L'eau est un milieu d'exploration riche qui favorise des mouvements et des expériences qu'aucun autre environnement ne procure. Plus les stimuli que le bébé reçoit sont nombreux et variés, plus il comprendra vite les limites de ses actions et saura adapter son comportement pour éviter des accidents potentiellement graves.

Aux éducateurs, et en particulier aux instructeurs de natation et aux coordinateurs d'écoles de natation, ma suggestion est de proposer des activités aussi variées que possible, en permettant au bébé d'explorer différentes situations et de se développer de façon harmonieuse. Cette diversité doit inclure l'exploration des rampes d'accès à l'eau. Les rampes représentent un danger caché pour les bébés, surtout pour ceux qui fréquentent des cours de natation — probablement parce que ces milieux leur sont inconnus. Si, durant les cours, les bébés ont l'occasion de jouer sur des rampes et d'apprendre à percevoir les différences de profondeur, le danger caché peut être révélé et l'enfant pourra acquérir la perception qu'un pas de plus peut avoir de graves conséquences.

9. Avez-vous testé ces expériences sur des enfants en situation de handicap ?

Non.

10. Pour un particulier, vaut-il mieux une piscine privée à pente douce ou abrupte ?

Si une famille décide d'avoir une piscine chez elle, la première chose à faire est de la sécuriser par une clôture. Même les bébés qui, a priori, perçoivent le danger grâce à une grande expérience locomotrice et à des cours de natation peuvent se déséquilibrer et tomber à l'eau. Les recherches montrent qu'avant l'âge de deux ans les bébés ne peuvent pas survivre longtemps dans l'eau ; la meilleure façon d'éviter les accidents est donc de multiplier les barrières pour empêcher l'accès à l'eau, la première étant une barrière physique par une clôture autour de la piscine.

Si la piscine comporte une entrée en pente, il est important d'exposer le bébé à ces accès pour qu'il perçoive le danger caché et apprenne à adapter son comportement afin de ne pas atteindre une profondeur qui le mettrait en danger. Que la piscine ait une entrée douce ou abrupte, l'essentiel est d'enseigner au bébé qu'il ne peut pas entrer sans autorisation ; cela peut s'apprendre en cours de natation, mais cela doit aussi être enseigné à la maison, spécialement lorsque le danger se trouve dans notre propre jardin.

Quelques vidéos des expérimentations :



Le savoir-nager, un savoir sportif fondamental

perspectives du BO « Sport à l'école » de la circulaire 28 août 2025



Le Bulletin officiel du 4 septembre 2025 marque une étape majeure dans la reconnaissance du sport comme pilier de la formation de l'élève. Il consacre l'activité physique et sportive (APS) comme levier essentiel de réussite éducative, de santé et de citoyenneté. L'annonce de l'obligation des 3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive (EPS) pour tous les élèves s'inscrit pleinement dans les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le savoir-nager : une compétence incontournable

Parmi les savoirs sportifs fondamentaux, le savoir-nager en sécurité (ASNS) occupe une place centrale. Celui-ci doit obligatoirement être renseigné dans le livret scolaire unique de l'élève. L'objectif est clair : garantir que chaque enfant maîtrise les compétences minimales pour évoluer dans l'eau en sécurité, dès l'école élémentaire.

Cependant, si l'ASNS n'a pu être validé en primaire, un apprentissage renforcé peut être mis en œuvre dès l'entrée au collège. Les professeurs d'EPS prennent alors le relais pour assurer à chaque élève les acquis nécessaires. Cette logique de continuité éducative permet de réduire les inégalités et de répondre aux besoins différenciés des jeunes.

Mobilisation des partenaires du mouvement sportif

Le texte souligne l'importance des partenariats entre l'École et le mouvement sportif. Les fédérations sportives agréées et délégataires de missions de service public, via leurs comités ou associations locales, peuvent enrichir le parcours des élèves. Ces coopérations s'inscrivent dans des conventions favorisant la complémentarité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le CNOSF et ses organes déconcentrés œuvrent à diffuser la culture olympique et à renforcer les passerelles vers le mouvement sportif. La FFMNS, membre du CNOSF, s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en mobilisant ses savoir-faire dans la formation au sauvetage et au secourisme, ainsi qu'à la promotion du savoir-nager dès le plus jeune âge.

Des dispositifs pour enrichir le parcours des élèves

Le Pass'Sport – ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire), aux enfants de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) – constitue un outil privilégié pour encourager la découverte d'activités et favoriser l'inscription durable en clubs. Les collectivités territoriales, à travers les projets éducatifs territoriaux (PEDT) et le Plan mercredi, renforcent l'offre d'activité physique régulière. De plus, les Vacances apprenantes, avec École ouverte et Colos apprenantes, permettent d'explorer d'autres formes de pratique sportive (« Mon patrimoine à vélo », « Classe bleue »...).

Le nouveau label Génération 2030 prolonge l'ambition de Génération 2024 : mobiliser les jeunes autour de la culture sportive, développer les passerelles avec le mouvement associatif et améliorer le bien-être global des élèves.

Former les citoyens et les professionnels de demain

Au-delà de la pratique sportive, l'ensemble de ces dispositifs constitue un levier stratégique pour la formation citoyenne. Les compétences transversales développées (coopération, autonomie, persévérance, gestion de l'effort, respect des règles) sont transférables à de multiples champs professionnels et facilitent les mobilités dans un monde où les trajectoires de carrière sont moins linéaires.

Une sensibilisation précoce aux métiers du sport est désormais inscrite dans les parcours éducatifs : construction progressive dès le collège, orientation structurée au lycée, valorisation des acquis des élèves, accompagnement vers la formation et la poursuite d'études.

Dans cette perspective, la FFMNS a un rôle majeur à jouer. Par son expertise, elle peut contribuer à sécuriser les apprentissages, renforcer l'attractivité des métiers liés à la natation-sauvetage et au secourisme, et participer activement à la réussite éducative et citoyenne des générations futures.

Ensemble, acteurs éducatifs, fédérations sportives et associations locales ont la responsabilité et l'opportunité de faire du sport – et du savoir-nager en particulier – une véritable école de vie pour chaque élève.

Retrouvez le BO complet :



La FFMNS au cœur de la Fête du Sport 2025 à Paris : un franc succès !

Le dimanche 14 septembre 2025, la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) a participé à la grande Fête du Sport, organisée sur la Rue de Rivoli à Paris. À travers son stand, la Fédération a su attirer un large public, petits et grands, autour d'un message central : la prévention des noyades et l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Un public nombreux et enthousiaste

Tout au long de la journée, les passants, familles, sportifs et curieux ont pu s'arrêter sur l'espace dédié à la FFMNS. Le stand a proposé des animations ludiques et pédagogiques permettant d'initier le grand public aux gestes qui sauvent : mise en sécurité d'une victime, massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur... autant de compétences qui peuvent faire la différence en situation d'urgence.

Un message de prévention fort

Au-delà des démonstrations, cette participation a été l'occasion de rappeler l'importance de la prévention des noyades, enjeu majeur de santé publique. Avec plus de 1 000 noyades chaque été en France, la sensibilisation doit commencer dès le plus jeune âge. Le dispositif « Je nage donc je sauve », porté par la Fédération, a ainsi été mis en avant pour souligner le rôle essentiel du savoir-nager comme compétence citoyenne.

Une Fédération au contact du terrain

La présence des maîtres-nageurs sauveteurs sur la Rue de Rivoli a permis de renforcer le lien avec le public et de démontrer que la FFMNS est actrice de terrain, engagée auprès des citoyens.

Le succès rencontré à Paris illustre la pertinence de ce type d'événement pour diffuser nos messages et valoriser la profession.

Perspectives

Ce franc succès encourage la Fédération à renouveler et amplifier ce type de participation lors des grands événements sportifs et citoyens. Plus que jamais, la FFMNS entend poursuivre son action pour promouvoir le savoir-nager, développer la culture du sauvetage et diffuser largement les gestes qui sauvent.



La fête du Sport pas qu'à Paris ! En Savoie aussi

Ce dimanche 14 Septembre, Albaron Formation a organisé sa toute première Fête du Sport et du Secourisme, sous l'impulsion de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) !

Après un début à la piscine de Modane, en compagnie de notre maître-nageur Igor et de notre formateur Jérôme, 20 personnes ont été sensibilisées à sortir une victime de l'eau et à la prendre en charge en cas d'arrêt cardiaque.

L'après-midi, Igor, Jérôme, Fred et Floriane ont sensibilisé 30 personnes aux premiers secours en activité outdoor en montagne !

Agrémentée d'initiation à la slackline, d'une course d'orientation sur le secourisme et d'un concert offert par notre partenaire 1air2bar, cette journée festive et conviviale a tenu toutes ses promesses !

Albaron Formation tient à remercier tous ceux grâce à qui ce fut possible, et notamment vous qui êtes venu nous voir, mais aussi l'équipe d'Albaron Formation, notre Fédération la FFMNS et nos partenaires locaux : la communauté de commune Haute Maurienne Vanoise (CCHMV), la guinguette 1air2bar, la ville de Villarodin Bourget.

Et nous vous attendons l'an prochain avec de nouvelles surprises ! Stay tuned sur nos réseaux !»



L'apprentissage de la natation en mer : un levier vital contre les noyades estivales

Par Catherine Proteau
Conseillère Technique Nationale en Aquaphobie et Relaxation Aquatique – Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS)
Fondatrice de l'association Nager dans le Bonheur – Théoule-sur-Mer (06)

Un été 2025 marqué par un triste record

L'été 2025 a de nouveau révélé une réalité inquiétante : la France a enregistré un nombre dramatique de noyades.

Chaque année, à mesure que les températures grimpent, la mer, les rivières et les piscines deviennent des lieux de plaisir... mais aussi de trop nombreux accidents.

Ces drames, pourtant évitables, nous obligent à réinventer nos stratégies de prévention et d'apprentissage. Parmi elles, une piste reste sous-exploitée : apprendre à nager en mer, dès le plus jeune âge, et surtout pendant les vacances d'été.

La mer, un terrain d'apprentissage souvent redouté

Depuis 25 ans, à Théoule-sur-Mer, l'association Nager dans le Bonheur accueille enfants et adultes pour des stages d'aquaphobie en mer, des cours de natation, d'aquagym, d'aquabike.

Objectif : permettre à chacun de se réconcilier avec l'eau – et avec la mer, ce milieu si fascinant mais parfois redouté.

Car il faut le rappeler : l'aquaphobie touche toutes les générations, y compris certains professionnels. Même des maîtres-nageurs sauveteurs aguerris en piscine avouent leurs craintes en mer : peur des profondeurs, du courant, des algues, de la faune, ou tout simplement de l'inconnu. Pourtant, c'est précisément dans ce milieu que les peurs peuvent être transformées en confiance, grâce à une pédagogie progressive et bienveillante.



Profiter des vacances : un enjeu de sécurité publique

Chaque été, nous recevons un public varié : familles locales, vacanciers, adultes marqués par un traumatisme aquatique, mais aussi de très jeunes enfants – dès 3 ans.

Pourquoi apprendre à nager, si tôt ? Parce que dans les zones littorales comme la nôtre, la présence de piscines privées est massive et représente une source d'inquiétude pour les familles. Initier les tout-petits à la sécurité aquatique devient alors une priorité vitale.

Les vacances sont un moment privilégié : disponibilité, motivation et cadre agréable favorisent un apprentissage durable. Apprendre à nager en mer l'été, c'est investir dans une compétence qui peut sauver une vie.

Des professionnels engagés : l'exemple de Lévanne Calatayud

En 2025, Nager dans le Bonheur a accueilli Lévanne Calatayud, MNS, nageuse de haut niveau et pompier volontaire. Formée à l'aquaphobie dans le cadre de son diplôme universitaire à Nice, elle illustre cette nouvelle génération de MNS : polyvalente, engagée et attentive à la dimension émotionnelle de l'apprentissage.

En un été, elle a encadré :

- Des stages d'aquaphobie,
- Des cours d'aquabike et d'aquagym,
- Des cours de natation enfants (dès 3 ans),
- Et même des cours de sirène, très prisés chez les jeunes.

Son parcours témoigne de l'impact d'une formation complète, humaine et moderne. C'est aussi l'esprit du Brevet Fédéral Aquaphobie & Relaxation Aquatique, reconnu par la FFMNS.

Un partenariat structurant

Cette dynamique s'inscrit dans un cadre académique solide : un partenariat entre l'Université Côte d'Azur (STAPS) et la FFMNS.

L'unité d'enseignement Aquaphobie est codirigée par :

- Catherine Proteau, Conseillère Technique Nationale en Aquaphobie et Relaxation Aquatique (FFMNS),
- Khoufrenne Douma, responsable du Diplôme d'Université Côte d'Azur MNS (UESSMA).

Ce partenariat universitaire garantit aux étudiants, comme à Lévanne, une formation exigeante et innovante, alliant rigueur académique et immersion pratique sur le terrain.

La mer, une pédagogie spécifique

La piscine est un cadre contrôlé. La mer, elle, ne triche pas : sable, vagues, profondeur variable, faune, flore, température... autant de paramètres à intégrer.

Bien encadrée, cette complexité devient une richesse pédagogique.

Notre méthode repose sur :

- La progressivité : apprendre à respirer, flotter et se déplacer en sécurité, sans contrainte.
- La relaxation aquatique : souffle, perception du corps, détente émotionnelle.
- L'écoute des émotions : reconnaître la peur pour mieux la dépasser.
- Des groupes à taille humaine : garantissant sécurité et personnalisation.

Une formation déployée partout en France et DOM-TOM

Depuis plusieurs années, je forme des MNS en métropole et outre-mer pour adapter les contenus aux réalités locales. À La Réunion, en Guadeloupe, en Corse ou en métropole, les maîtres-nageurs doivent aujourd'hui développer une double compétence : technique et émotionnelle.



Brevet Fédéral Aquaphobie & Relaxation Aquatique

En partenariat avec la FFMNS et Nager dans le Bonheur, cette certification permet aux professionnels d'acquérir des outils adaptés pour :

- accompagner les personnes en situation d'aquaphobie,
- intervenir auprès de publics spécifiques (enfants, femmes enceintes, seniors, personnes anxieuses),
- intégrer des pratiques de relaxation (sophrologie, cohérence cardiaque, bercement aquatique).

s'adresse à tous ceux qui cherchent à ralentir, à se reconnecter à eux-mêmes et à vivre une expérience de bien-être global. Pour les maîtres-nageurs sauveteurs, cette approche est une opportunité professionnelle majeure :

- Répondre à la demande croissante de solutions anti-stress,
- Diversifier leurs compétences et services,
- Proposer une véritable pause bien-être aux usagers,
- Faire de la gestion du stress une nouvelle dimension de leur métier.

NOUVEAU POUR 2025/2026 : Formation spécifique Relaxation Aquatique

Un voyage océanique d'une redoutable efficacité pour se libérer du stress, lâcher prise et ralentir le rythme.

Cette nouvelle formation propose de découvrir :

- La Sophrologie aquatique,
- Les techniques de base du WATSU (Water Shiatsu),
- Le JANZU,
- Et le WATA.

La relaxation aquatique se pratique en piscine, en thalasso ou en mer, en groupe ou en individuel :

- Dans des bassins privés à domicile,
- Chez des kinésithérapeutes,
- En spa, hôtels ou campings.

Elle combine l'eau chaude, le bercement, le massage et la musique pour une détente profonde.

Ses bienfaits : réduction du stress et de l'anxiété, amélioration de la circulation sanguine, soulagement des douleurs musculaires et articulaires, meilleure respiration, sommeil de qualité, et renforcement du lien corps-esprit. Pratique méditative et holistique, elle

Un appel aux élus et institutions

Pour inverser durablement la courbe des noyades, il est essentiel que les pouvoirs publics soutiennent ces initiatives :

- Financer la formation des MNS au Brevet Fédéral,
- Ouvrir des structures d'apprentissage en mer l'été,
- Intégrer l'aquaphobie dans les plans de prévention,
- Favoriser l'apprentissage dès le plus jeune âge.

Nager dans le bonheur : une philosophie Notre nom est un manifeste : chacun, quel que soit son âge ou son histoire, peut apprendre à aimer l'eau.

Au-delà de la sécurité, apprendre à nager en mer, c'est retrouver la liberté, la confiance et le plaisir du mouvement.

Ensemble, faisons de la mer non plus un lieu de peur, mais un terrain de vie et d'épanouissement.

Contacts utiles

Association Nager dans le Bonheur – Théoule-sur-Mer (06)

Catherine Proteau : 06 80 42 84 68

nagerdanslebonheur@gmail.com

www.nagerdanslebonheur.com

Bio de l'auteure

Catherine Proteau – BEESAN, BEES Activités Physiques et Sportives Adaptées, sophrologue, hypnothérapeute, relaxologue. Formée au Watsu, Janzu, Wata, Healing Dance.

25 ans d'expérience dans la formation et l'accompagnement de personnes aquaphobes.

Accompagnement en soins palliatifs.

Autrice des ouvrages :

- *Libérez-vous de vos peurs grâce à l'aquathérapie* (Éditions Guy Trédaniel),
- *La mort en lumière* (autoédition).



Formations 2026

Région PACA :

- 29 juin au 3 juillet 2026
- 31 août au 4 septembre 2026

Région parisienne :

- Vacances de Pâques 2026 (dates à confirmer)
- Décembre (dates à confirmer)

Sur site : en France et DOM-TOM, en mer ou en piscine.

Facilités de paiement pour les MNS indépendants.

Infos & inscriptions :

nagerdanslebonheur@gmail.com

www.proteau.education

www.nagerdanslebonheur.com



Les critères ne doivent pas avoir de connotations morales (croyances, opinions politiques, religieuses, philosophiques, etc...) ou discriminatoires (santé, sexe, mandat syndical, grossesse, nationalité, etc...) Le contenu de l'entretien ne doit porter que sur l'activité professionnelle. Pour les agents ayant des mandats syndicaux, aucune évaluation ne doit évoquer les fonctions syndicales ou absences pour raisons syndicales.

L'entretien doit avoir lieu pendant les heures de travail. S'il est en dehors, il doit être rémunéré en heures supplémentaires ou récupérables. La langue utilisée doit être maîtrisée par les deux parties.

L'identité du responsable qui assurera l'entretien doit être connue avant le RDV. Ainsi que la méthode employée, la finalité poursuivie, le caractère obligatoire ou facultatif des réponses, les conséquences d'un défaut de réponse ainsi que les destinataires des informations recueillies (CNIL mai 2011).

Traçabilité de l'entretien annuel d'évaluation.

De manière générale, garder à l'esprit la culture de l'écrit. Pour cela, l'agent ou le salarié doit recevoir les appréciations écrites à la suite de l'entretien.

Le salarié ou fonctionnaire peut demander la révision du compte rendu (CR) de l'entretien professionnel à son autorité hiérarchique dans les 15 jours francs suivant sa notification.

L'autorité hiérarchique a 15 jours francs pour répondre à partir de la date de réception de la demande de révision. En cas de réponse défavorable, le salarié ou fonctionnaire peut saisir l'instance dédiée dans le mois suivant la notification de la réponse.

Après avis de l'instance dédiée, l'autorité hiérarchique communique au salarié ou agent le CR définitif de l'entretien et le verse à son dossier administratif. Ce CR d'entretien peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction.

Comment se comporter si l'entretien annuel d'évaluation se passe mal ?

Souvent de réelles dérives dans la tenue des entretiens annuels d'évaluations sont constatées. Comme on l'a vu, l'employeur est tenu de respecter certaines obligations. Les cadres intermédiaires doivent donc être formés à cette étape annuelle importante dans le service. Si l'échange respectueux et la transparence sont de mise, normalement, tout se passe bien. Dans le cas contraire, adopter l'attitude décrite ci-dessus.

Signature ou pas de l'entretien annuel d'évaluation ?

Ne jamais oublier que la signature du salarié ou de l'agent atteste uniquement qu'il a pris connaissance et ne présume pas de son accord. Elle ne fait pas non plus obstacle à ce que le salarié ou l'agent formule une demande de révision ou exerce les voies de recours gracieux ou contentieux.

La fin de l'entretien peut être à l'initiative de l'agent et/ou une suspension peut être demandée au cours de l'entretien au regard d'éléments ou d'événements inattendus.

Souvent, à l'issue de l'entretien ou à la suite de la diffusion du compte rendu ultérieurement, l'évaluateur ou le salarié - agent évalué ne savent pas qu'ils ne sont pas obligés de signer l'entretien.

Degré de confidentialité des débats.

Le service n'a pas à diffuser le contenu de l'entretien annuel d'évaluation.

En revanche, vous pouvez partager avec vos collègues les conditions de réalisation de l'entretien, les critères utilisés, les arguments, les avancées, etc...

Les résultats doivent cependant rester confidentiels et sont destinés à la RH, à l'instance ou au juge saisi dans le cadre d'un contentieux. L'agent ou le salarié a un droit d'accès aux rapports ou CR de son évaluation. La non-diffusion de ces éléments constitue un acte de discrimination à son encontre.

Hugues LEBLANC
Coordonnateur
SNPMNS
06 23 06 57 78

La société bouge beaucoup au niveau de la prévention des violences dans le monde du travail. Cela se traduit de multiples façons pour les professionnels des Activités Aquatiques et de la Natation. Nous sommes impliqués au travers du monde du travail, du mouvement sportif et du lien avec les clients – usagers dont nous avons la responsabilité d'encadrement, de surveillance et sécurité.

Aussi, vis-à-vis de ce dernier aspect, il semble important de s'adapter et de répondre aux nouvelles obligations réglementaires.

Quelles sont les cas de maltraitance ?

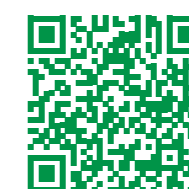
Les situations de maltraitance sont identifiées face à des propos discriminants, du bizutage, des situations d'emprise, de complicités et de non-dénonciations de ce type de faits. Les personnels de l'Etat des SDJES et DRAJES peuvent vous accompagner dans l'anticipation de ces erreurs qui peuvent transpirer au travers de mauvaises habitudes. Mais aussi face à des aspects de la vie professionnelle ou associative qui vous interpellent.

Nouvelles obligations d'affichage dans les ERP piscines :

Le décret du 16 mai 2025 intègre l'obligation pour les établissements d'activités physiques ou sportives d'afficher dans un « lieu visible de tous » une information sur les dispositifs permettant de recueillir des signalements, d'orienter et d'accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations « susceptibles » d'être qualifiées de violences physiques ou morales ou des situations de maltraitance.

Les MNS des CAEPMNS d'avant l'été 2025 ont été sensibilisés à cette nouvelle obligation. Et que l'on soit du secteur public ou privé, ce décret s'applique sans modification du format des affiches proposées. L'objectif étant de prévenir au sens large contre les actes de violence et discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives. Cette obligation* s'applique à partir du 19 novembre 2025.

Toutes les infos sur :



Hugues LEBLANC
Coordonnateur
SNPMNS
06 23 06 57 78

Prévention des violences dans le sport

Un support pour cerner les situations et s'adapter aux évolutions sociétales :

Un violentomètre est également proposé par les services de l'État. Celui-ci permet de percevoir les attitudes qu'il convient d'éviter face aux apprenants. Et de distinguer les situations pédagogiques inadaptées. Les contacts d'aide sont également indiqués.

- L'affichage doit obligatoirement indiquer les coordonnées ;
- de Signal-sports, la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport ;
- de dispositifs d'accompagnement des victimes ou des témoins de violences physiques, psychiques ou psychologiques.

Il doit être effectué sur support papier dans un « lieu visible de tous » et au format A3 (297 x 420 millimètres). Il s'agit de l'un de ces 2 modèles.



Un ouvrage de référence

Parfois, cela arrive !

Un livre sur l'apprentissage de la natation, écrit ET PRODUIT par un collègue MNS.

On ne peut que s'en féliciter, et qui mieux que l'auteur pour en parler ?

La rédaction de la revue n'ayant encore pas reçu l'ouvrage, on ne peut que pour l'instant vous donner l'information. Après lecture, certainement que nous vous le recommanderons, j'en suis plus que certain.

Bonne lecture et bonne découverte, commandez-le directement à l'auteur. Un livre écrit par un MNS c'est rare, or tout ce qui est rare est cher...et bien non, à ce prix, moins de 30€, c'est presque gratuit. Parfois ce qui est rare est gratuit...ou presque, mais ce qui a de la valeur est sans prix.

SMNS

Présentation suivante, par l'auteur

Parution et édition

« *Le livre blanc de la natation - La construction du nageur* » (508 pages). Juillet 2025.

Auteur : Sébastien Barbaux.

Une pédagogie au service de l'eau et du nageur.

Apprentissage, perfectionnement, construction du nageur en 4 étapes clés :

- 1^{re} étape : le corps aquatique : la transformation de l'être terrien à l'être aquatique, l'aisance aquatique (7 piliers), les propriétés physiques de l'eau, la psychologie de l'eau, ...
- 2^e étape : le corps hydrodynamique : la position clé de la natation
- 3^e étape : le corps efficace et la progression infinie du nageur
- 4^e étape : le corps codifié : apprentissage et perfectionnements éducatifs, secrets des MNS.

Ces thèmes sont abordés à travers 4 grandes parties du livre.

Synopsis de l'ouvrage

Le livre blanc de la natation est un livre expérientiel inspiré des fondamentaux de la natation moderne.

Avant d'apprendre à nager le crawl, la brasse, le dos crawlé ou le papillon, le futur nageur s'appuiera sur les 7 piliers de l'aisance aquatique afin d'en acquérir les compétences. Il intégrera la psychologie et les propriétés physiques de l'eau pour sa sécurisation et le plaisir aquatique.

Il devra vivre un processus de transformation de son être terrien en un être aquatique.

Il acceptera un changement profond de sa personne. Il apprendra à se connaître à travers l'eau qui est le miroir de soi-même, à vaincre les différentes peurs et à transformer les contraintes en avantages.

Tout cela constitue la 1^{re} étape de sa construction : le corps aquatique.

Puis, il apprendra à adopter la forme optimale dans l'eau pour traverser celle-ci avec un minimum de freinage, à développer les nages codifiées et enfin à construire sa propre nage.

La 2^e étape est alors enclenchée à savoir l'assemblage du corps hydrodynamique.

La pratique de la natation devra s'effectuer différemment des sports terrestres car elle est un sport à sensation avant tout.

Il ne s'agira pas de combattre l'eau mais de la comprendre.

Le futur nageur comprendra comment il avance dans l'eau et comment être efficace et efficace.

Il connaîtra les leviers à actionner pour nager 2 fois plus vite en s'économisant 2 fois plus, comment se reposer dans l'effort et comprendre l'eau.

Il se constitue ici le 3^e stade de la construction : le corps efficace et la progression infinie.

Le futur nageur bâtira et développera ainsi sa propre nage. Il intégrera qu'il n'y pas de vérités absolues dans l'eau pour progresser.

Pour commander un exemplaire et pour tout renseignement, envoyer un mail à livreblancnatation@gmail.com

ou disponible sur Amazon en tapant :

« le livre blanc de la natation ».

Votre syndicat, le SNPMNS défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

VOS SOUTIENS FINANCIERS NOUS AIDENT À MULTIPLIER LES ACTIONS COERCITIVES.

PARTICIPEZ ACTIVEMENT, REMPLISSEZ ET RETOURNEZ-NOUS LE BON DE SOUTIEN CI-DESSOUS AVEC SON RÈGLEMENT.



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

**S.N.P.M.N.S.
80 Bd du Général-Leclerc
B.P. 3
92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex**

Bon de soutien

Force est de constater que les services de l'État n'ont plus les moyens financiers et humains pour agir efficacement en informant, contrôlant et sanctionnant.

Les exemples sont multiples :

- Non application de la Convention Collective Nationale du Sport,
- Non-respect du droit du travail,
- Travail dissimulé,
- Détournement des heures supplémentaires,
- Intoxication aux dérivés chlorés,
- Arrogance face aux avis de la médecine du travail et des instances paritaires,
- Pas d'anticipation des risques professionnels,
- Pas d'équipement de Protection Individuelle adapté,
- Presque plus de contrôles face aux exercices illégaux de la profession de MNS, ...

Afin de palier à ces manquements, le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs engage de plus en plus d'actions juridiques pour interagir :

- Dans la défense de l'intérêt public lié aux fonctions des M.N.S. en France, apprendre à nager.
- Dans la vérification de l'application des lois républicaines pour que les citoyens accèdent aux apprentissages, animations, évènementiels ou baignades libres en toute sécurité.
- Dans le respect des conditions décentes de travail des professionnels afin que les actions éducatives restent de qualité.

Nous avons fait 3 recours-Conseil d'État en quelques mois pour défendre le métier, ainsi que des actions concrètes pour défendre le métier :

1. Contre le Moniteur Sportif de natation mis en place par la FFN pour entraîner, apprendre à nager et initier sans titre de MNS.
2. Contre le Décret de l'Éducation nationale de mai dernier qui introduit l'intervention des BNSSA dans le cadre de l'enseignement scolaire.
3. Contre l'abrogation de l'article D 322-15 du code du sport qui imposait le titre de MNS pour enseigner les AAN.

Au mois de septembre 2018, la parution par le Conseil National d'Évaluation des Normes d'un rapport proposant la surveillance des établissements de baignades d'accès payants par des BNSSA sans dérogation avec abrogation des articles du Code du Sport qui précisaient que la surveillance devait être assurée par des MNS. Par ailleurs ce même rapport propose de confier des missions « d'animations » aux BNSSA (gym aquatique etc...) Nous avons lancé une pétition nationale.

Notre syndicat défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

Les adhésions des professionnels au syndicat représentent la ressource unique qui nous permet de répondre efficacement à ces enjeux tout en gardant une déontologie.

Cependant, votre BON DE SOUTIEN-SNPMNS nous aidera à souscrire à la multiplication des actions coercitives engagées. Merci à vous !

Mobilisez votre réseau

Vous pouvez participer activement en adressant votre BON DE SOUTIEN au

S.N.P.M.N.S.
80 boulevard du Général Leclerc
B.P. 3 Maison des Associations
92113 Clichy-la-Garenne Cedex

Info sur : <http://www.snpmns.com>
@ : snpmns.org@gmail.com

BON DE SOUTIEN

Prénom :

Nom :

Somme versée (en lettre)

**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Merci de retourner votre soutien, sous forme de chèque, à l'adresse indiquée-dos.
Nous vous remercions de votre générosité.



**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Adhérer en ligne
sur SNPMNS.org
c'est plus simple
et plus rapide

BULLETIN D'ADHÉSION de : (écrire de manière lisible : majuscules et minuscules d'imprimerie)

M. M^{me} Nom : _____ Prénoms : _____ né(e) le : ____/____/____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail (lisible, indispensable pour communiquer) : _____

Important : Si vous changez d'adresse en cours d'année, envoyez-nous vos nouvelles coordonnées rapidement

COTISATION : 85 € assurance professionnelle incluse (voir-dos)

Dégrèvement fiscal possible de 66% soit un coût mensuel réel de 2,41 €

Nouvelle adhésion Renouvellement - N° d'ADHERENT : _____

Carte syndicale pleine J'ai besoin d'une nouvelle carte pour y apposer les timbres annuels d'adhésion

ATTENTION : en raison du contrat d'assurance, à la primo adhésion, joindre une photocopie de la pièce d'identité et du diplôme

Diplôme, Brevet, ou Licence vous permettant l'exercice de la profession :

Brevet ou formation universitaire donnant titre de MNS N° diplôme : _____ Dernier CAEPMNS : _____
BNSSA parrainé et/ou en formation de MNS N° diplôme : _____ Centre de formation : _____
Secouriste formateur d'un centre de formation agréé Diplôme : _____ Centre de formation : _____

Statut :

Fonction Publique Titulaire
 Non-titulaire

Lieu de travail, structure :

Privé Société _____
N° ou type de CCN _____

Tél. lieu de travail :

Club Nom du club _____
Code NAF ou APE _____

Adresse lieu de travail : (Indiquer si plusieurs)

Auto*/micro entrepreneur N° Siret et SIREN _____

* Obligation assurancielle : Pour vous assurer, transmettez-nous une copie de la déclaration du certificat d'inscription-répertoire des entreprises et établissements (doc INSEE) et des revenus de l'année antérieure.

Saisonnier

Diplômes supplémentaires : PSE 2 Formateur de secourisme : PSC PSE Formateur de formateur secourisme
 Diplôme universitaire : Autres :

Je souhaite devenir formateur de secourisme Oui Non

Je souhaite un Tee-shirt : Oui Non

Taille du Tee-shirt : S M L XL XXL

PARTICIPATION SYNDICALE : Oui, je souhaite m'investir pour défendre ma profession Oui, je souhaite participer à une formation syndicale

Revue SNPMNS : Je souhaite la recevoir en Version papier ou Dans ma boîte mail (en dématérialisé)

Comment avez-vous connu le SNPMNS ?

- Recherche internet Réseaux sociaux Recommandé par un collègue Revue SNPMNS Publicité
- J'accepte de recevoir les informations du SNPMNS (attestation d'assurance, revue, SMS, email, téléphone, adresse postale, ...)

Plus d'information sur le traitement des données : <https://www.snpmns.org/protection-des-donnees/>
L'adhésion se fait à date d'anniversaire dans un engagement mutualiste et solidaire

S.N.P.M.N.S. - 80 Bd du Général-Leclerc - B.P. 3 Maison des Associations
92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex

Contact : adhesion@snpmns.org - www.snpmns.org

Compte bancaire : IBAN : FR76 1820 6001 6316 3910 0900 159 – BIC : AGRIFRPP882

Date et signature :





NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE

Bulletin d'Adhésion

BULLETIN D'ADHÉSION

II la sécurité

Tout prestataire de service doit satisfaire aux obligations générales de sécurité, conformément aux dispositions de l'article L.421-3 du code de la consommation.

Art. L 421-3 - les produits et les services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter à la santé des personnes.

C'est ainsi qu'en l'absence de réglementation spécifique, il leur appartient de vérifier ou de faire contrôler périodiquement l'état de leurs installations et de faire procéder aux réparations qui pourraient s'imposer.

Contrat de responsabilité civile n° 639789290000

Les garanties du présent contrat s'exercent pour l'ensemble de membres de l'association, dans les termes des conditions particulières et générales 220002d et ce à concurrence des montants indiqués-tableau ci-après. Il satisfait à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992 et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993.

Les garanties du présent contrat s'exercent lors :

- de la surveillance et discipline des bassins dont il a la garde,
- des leçons de natation, soit individuelles soit collectives,
- d'exécution de différents travaux d'entretien dont il peut avoir la charge en annexe de ses activités de Maître-Nageur Sauveteur (par exemple : nettoyage de bassin, dosage du chlore, extraction des saletés pouvant se trouver dans le bassin)
- d'obligation de secours à personne en danger (sauvetage de personnes, application des premiers soins tels que respiration artificielle, massage, etc...)
- d'entraînement des nageurs faisant partie du club dont il est lui-même Maître-Nageur Sauveteur ou éducateur sportif de natation,
- de la location d'engins flottants en rapport avec la pratique de la natation ou de la baignade.
- formation alternée des futurs Maîtres-nageurs
- pratique des activités physiques hors de l'eau (renfort musculaire, préparation physique générale)

Garanties et franchises

Montant des garanties et franchises (« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES (PAR SINISTRE)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autre que ceux visés-paragraphe (autres garanties » ci-après)	9.000.000,00 € par année d'assurance	
Dont : - Dommages corporels	9.000.000,00 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels	1.200.000,00 € par année d'assurance	380 €
AUTRES GARANTIES		
Fautes Inexcusable (dommages corporels) (Article 2.1 des conditions générales)	1.000.000,00 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000,00 € par année d'assurance	10 % mini : 500 € maxi : 4.000 €
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000,00 € par sinistre	1200 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000,00 € par litige	Seuil d'intervention 380 €



► Aux Milliers de MNS qui ont « mouillés le maillot » pour soigner, secourir, sauver, réanimer et ainsi lutter contre l'un des fléaux de cette été 2025 : la noyade.

► Aux collectivités qui nous suivent pour le mouvement que nous avons initié (SNPMNS & FFMNS) d'apprendre à nager au plus grand nombre gratuitement.

► Aux collectivités qui ont compris que 1€ investit dans la construction d'une piscine, c'est 7€ d'économiser aux caisses de la Sécurité Sociale

► Aux 80 ans de la Sécurité Sociale, aidons-là à se maintenir en forme, grâce au Sport-Santé et Bien-être que nous pouvons encore développer et améliorer dans les équipements de bains et piscines.



► Aux MNS qui n'ont toujours pas participé à l'enquête Hygiène/Santé sur le site du SNPMNS. Cette enquête est la base du militantisme et l'un des principaux outils pour une reconnaissance de notre métier et l'intérêt général de la population.

► Au budget du Ministère des Sports qui a fondu tellement vite après les J.O... Encore la faute de la canicule ?

► À l'État qui a attendu le 14 juillet, soit 3 semaines après les premiers chiffres catastrophiques de la noyade, rendus public par l'INVS, pour enfin mettre en place une information sur les dangers de la baignade et de la noyade.





Charte éthique des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Introduction

Le **Maître-Nageur Sauveteur** exerçant une activité professionnelle réglementée intervient dans le domaine de la natation et des activités aquatiques. Le **MNS** doit par son exemplarité et ses compétences transversales, transmettre les valeurs du savoir-être et savoir-faire.

Toute personne portant le titre de **Maître-Nageur-Sauveteur** peut intervenir par sa polyvalence sur les six domaines de compétences ci-dessous :

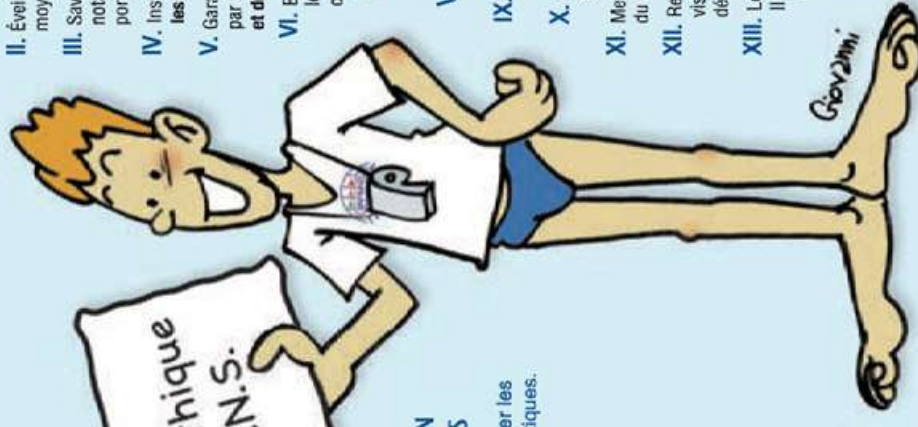
- 1^{er} domaine : LA SÉCURITÉ
- 2^e domaine : L'HYGIÈNE
- 3^e domaine : L'ENSEIGNEMENT
- 4^e domaine : L'ENTRAÎNEMENT
- 5^e domaine : L'ANIMATION ET L'ORGANISATION DE MANIFESTATION
- 6^e domaine : LA GESTION ET L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Ces domaines d'interventions sont propres au métier et permettent d'orienter les conduites éthiques des professionnels de la Natation et des Activités Aquatiques.

Les principes et directives

L'exercice de la profession de Maître-Nageur-Sauveteur doit être guidé par les principes suivants :

- I. Respecter la vie et la dignité humaine.
- II. S'abstenir de toute discrimination ou préjugé.
- III. Préserver l'intégrité physique des pratiquants.
- IV. Enseigner la natation au plus grand nombre et ainsi participer à la prévention permanente de la lutte contre la noyade.
- V. Proposer toujours le meilleur service au plus grand nombre.
- VI. Avoir une responsabilité citoyenne et faire observer la réglementation en vigueur.
- VII. Respecter l'environnement et les règles de développement durable.



Les responsabilités et devoirs du Maître-Nageur Sauveteur

- I. Promouvoir à travers ses **compétences professionnelles** une pratique de la natation sécurisée et sécurisante.
- II. Éveiller chez nos concitoyens une conscience collective sur l'importance du **savoir-nager** comme moyen efficace de lutte contre la noyade en France.
- III. Savoir transmettre par ses attitudes les **valeurs républicaines** d'Égalité, Fraternité et Solidarité, notamment l'idéal qui exclut toutes formes de discrimination. Faciliter l'accès à la pratique des porteurs d'un handicap. **Le MNS contribue à l'éducation à la citoyenneté.**
- IV. Instruire les élèves qui lui sont confiés, contribuer à leur éducation et les former en leur **transmettant les valeurs** du sport.
- V. Garantir la sécurité des baignades, exercer une surveillance active, continue et permanente prévue par la loi du 24 mai 1951 intégrée au **Code du Sport** et par le **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)**.
- VI. Exercer ses compétences dans la gestion des établissements de bains et des baignades, vérifier les bonnes conditions d'hygiène et **assurer la sécurité des personnes**. Situer son action dans le cadre des missions qui lui sont confiées.
- VII. Employer ses compétences pour **contribuer au bon fonctionnement des structures**, permettant ainsi, la pratique de la natation du plus grand nombre. Savoir être incitateur des pratiques aquatiques.
- VIII. Savoir construire des **situations d'enseignement**, d'apprentissage et d'entraînement adaptées à chaque public.
- IX. Veiller à sa présentation individuelle par une tenue distincte de celles des baigneurs en respectant les **règles d'hygiène**, conformément au lieu dans laquelle l'activité est pratiquée.
- X. Maintenir sa **forme physique** par des exercices réguliers pour être apte à toute intervention. Être à jour des révisions du diplôme.
- XI. Mettre en place des outils méthodologiques et de recherche pour le développement et l'amélioration du champ professionnel.
- XII. Représenter la profession. Assurer une veille informative, technique, scientifique et culturelle qui vise l'amélioration de **qualité des services** et contribue par son exemplarité et sa compétence au développement du métier de Maître-Nageur Sauveteur.
- XIII. Le métier de Maître-Nageur Sauveteur en France contribue à l'action de cohésion sociale. Il coopère au niveau européen et international à la diffusion des méthodes d'apprentissage de sauvetage pour garantir le libre échange des **savoirs faire dans la matière**, permettant ainsi la sécurité du plus grand nombre.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions de cette charte sont adressées à toute personne adhérent au **SNPMNS**.

S.N.P.M.N.S. : 80 boulevard du Général Leclerc – B.P. 3 – 92113 Clichy-la-Garenne Cedex
Tél. 01 42 42 95 34 - internet : <http://www.snpmns.com>
email : s.n.p.m.n.s.cormier.tresorier@wanadoo.fr